

*Des «Libertés de pâturage dans tout
le royaume» aux exemptions partielles de
taxes sur la transhumance.
Le roi de Castille et l'essor
de l'élevage monastique médiéval*

MARIE-CLAUDE GERBET*

Les rois de la Reconquête, puis leurs successeurs Trastamare, passent pour avoir encouragé le développement de l'élevage transhumant dans la Couronne de Castille en octroyant à des villes, des cathédrales et des monastères, des exemptions fiscales pour leur bétail. La documentation garde trace de tels privilèges dont les monastères semblent avoir particulièrement bénéficié. Il s'avère indispensable de replacer cette politique dans le temps: les moyens ont varié avec les souverains, de même que les bénéficiaires. Quel rôle ces mesures d'exemption ont-elles joué dans le lancement et le développement de l'élevage monastique, transhumant, mais aussi *estante*, local, très mal connu? Y a-t-il eu concordance ou décalage? L'élevage *estante* a-t-il précédé le *trashumante*? En a-t-il suivi l'essor? L'a-t-il emporté ou a-t-il été détrôné? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, les comptes du *Servicio y Montazgo*, impôt royal sur la transhumance, les confirmations de privilèges, permettent de dresser la liste de seize monastères partiellement exemptés¹:

* Université de Tours (France). Miembro correspondiente de la Real Academia de la Historia (Madrid).

¹ *Archivo Histórico Nacional (AHN), Clero, papeles, leg. 1422* n.º 47 pour l'année 1438. *Archivo General de Simancas (AGS), Escribanía Mayor de rentas (EMR) 2-13, Servicio y Montazgo*, pour l'année 1441. AGS, *Libro de copias de privilegios, servicio y montazgo*, pour les années 1449-1511. AGS, EMR, *leg. 3, f. 8*. AGS, *Mercedes y Privilegios, leg. 1, ff. 520-521*. AGS, *Contaduría Mayor de Cuentas (CMC) la época, leg. 59* (en particulier pour l'année 1498. AGS, *Registro General del Sello (RGS)*, pour les années 1475 à 1516.

- § six d'entre eux, fondés entre le début du XI^{ème} siècle et 1209, appartiennent à des Ordres dits «anciens»:
- deux Bénédictins:
 - *Oña*, fondé en 1011 au nord de Burgos, obtient une «liberté de pâturage dans tout le royaume» en 1252 et détient encore, de 1449 à 1511, une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 15.000 ovins.
 - *Valvanera*, dans la Rioja, érigé probablement au début du XI^{ème} siècle, doté d'une «liberté de pâturage» sans doute dès le XI^{ème} ou XII^{ème} siècle, possède encore en 1498 une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 7.000 ovins.
 - deux Cisterciens:
 - *Las Huelgas*, abbaye de Cisterciennes établie en 1135 au S.O. de Burgos, jouissant d'une «liberté de pâturage» dès 1217, obtient par la suite une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 2.000 porcs, attestée de 1438 à 1490.
 - *l'Hospital Real*, fondé en 1209 près du couvent des Huelgas, auquel il est peu après rattaché, possède une «liberté de pâturage» dès 1217, puis une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 10.000 ovins et 50 juments, confirmés de 1449 à 1490.
 - deux de Chanoines Réguliers (Saint Augustin):
 - *Parraces*, monastère édifié avant 1148, non loin de Ségovie, pourvu d'une «liberté de pâturage» dès 1290, jouit d'une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 3.000 ovins, 1.500 bovins, 800 porcs, 500 juments, confirmée de 1438 à 1507.
 - *Santoyo*, près de Buñtrago, ancien couvent de Santiaguistes fondé en 1204, devenu maison de Chanoines Réguliers avant 1293, est doté d'une «liberté de pâturage» dès 1258. En 1438, 1449, 1457, une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 5.000 ovins, 400 bovins, 20 juments, 200 porcs lui est accordée puis confirmée.

Soulignons la situation géographique très favorable de ces monastères, en terrain montagneux ou à proximité, bref dans des régions favorables à l'élevage, de même que le fait que tous ces exemptés de la fin du XV^{ème} siècle ont commencé par détenir une «liberté de pâturage», autorisant leur bétail à pâturer n'importe où dans le royaume, sans rien acquitter.

- § dix sur ces seize monastères encore exemptés à la fin du XV^{ème} siècle, érigés entre 1370 et 1447, soit à l'époque Trastamare, n'ont pour la plupart pas commencé par jouir d'une «liberté de pâturage» préalable, mais obtenu directement une exemption de *Servicio y Montazgo* illimitée ou non.
- notons la présence saugrenue d'un monastère Bénédictin, *Calabazanos*, anachronique par sa date tardive de fondation, 1431, en Vieille Castille, qui détient en 1493-98 une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 4.000 ovins.
 - un hôpital régi par une prieure, sur la route de Saint Jacques à *Villafranca Montes de Oca*, destiné aux pèlerins et malades, fondé en 1370, doté dès 1380 d'une «liberté de pâturage», jouit ensuite d'une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 4.000 ovins, régulièrement confirmée de 1449 à 1507.

Mais huit sur ces dix établissements appartiennent à des Ordres érémitiques, tout d'abord à l'Ordre de Saint Jérôme:

- sept Hiéronymites:
 - *Lupiana*: érigé en 1373 dans la Cordillère Centrale, fut gratifié dès 1449 d'une exemption non limitative de *Servicio y Montazgo*, confirmée et réduite en 1.482 à 5.000 ovins, 200 bovins, 4.000 caprins, puis en 1491 à 5.000 ovins et 200 bovins.
 - *Sisla*, fondé en 1374 près de Tolède, obtint en 1383 une exemption limitée à 3.000 ovins et 500 bovins puis, d'après les confirmations de 1449, 1457, 1477..., à 2.500 ovins et caprins.
 - *Guisando*, érigé en 1375 sur le versant méridional de la Cordillère Centrale, exempté sans limitation sous Juan I, ne l'était plus que pour 3.000 ovins, dans la seconde moitié du XVème siècle.
 - *Guadalupe*, sur les hauteurs qui divisent en deux l'Estrémadure, ermitage exempté en 1342, converti en monastère en 1389, vit son exemption de *Servicio y Montazgo* croître (1449) puis décliner (1498), réduite à 2.000 ovins et 800 bovins.
 - *Santa Catalina de Talavera*, ancien monastère de Chanoines Réguliers devenu Hiéronymite en 1397, jouit d'une exemption pour 3.000 ovins, encore en 1498.
 - *Ortega*, près de Burgos, érigé en 1433, détient dans les années 1483-1498 une exemption pour 2.000 ovins et 150 bovins.
 - *El Parral*, à proximité de Ségovic, fondé en 1447 possède une exemption pour 3.700 ovins, confirmée en 1491-1498.
- une Chartreuse:
 - Le *Paular*, en pleine Cordillère Centrale, datant de 1376, possède une exemption non limitative, encore en 1494.

Cette liste de confirmations de la fin du XVème siècle présente à la fois un état «relique» de l'époque pré-Trastamare et un reflet assez conforme à la réalité de l'extrême fin du Moyen-Age, bref un raccourci assez saisissant de l'histoire à la fois de la transhumance et de la piété. En effet, seuls, les monastères appartenant à un Ordre «ancien», très célèbres ou très doués pour l'élevage, jouissent encore d'une exemption de *Servicio y Montazgo*, preuve indiscutable de leur pratique de la transhumance. En revanche, les deux tiers des établissements alors exemptés sont récents, érémitiques, témoins d'une évolution de la piété tournée vers l'ascétisme, le retrait du monde, très caractéristique de l'époque Trastamare et singulièrement propice aux activités pastorales.

Pour les besoins de notre étude, nous avons choisi de nous restreindre aux seuls monastères ayant possédé, à une époque ou une autre de leur histoire, une «liberté de pâturage» ou une exemption de *Servicio y Montazgo*, dans la mesure où nous en avons trouvé trace. Jusqu'à présent seuls les Cisterciens et les Hiéronymites ont fait l'objet d'une étude exhaustive. Ce choix, certes arbitraire, était indispensable pour pouvoir raisonner sur des données comparables. Nous avons retenu:

8	monastères	Bénédictins	fondés et dotés	2	
14	"	Cisterciens	d'une «liberté de	2	soit 6 encore exemptés à la fin du XVème s.
6	"	Prémontrés	pâturage» avant	—	
2	"	Chanoines	1284	2	
		Reguliers				
3	"	Mendiants		—	
1	"	Mendiants	1363	—	
1	"	Chartreux	fondés et dotés	1	soit 10 encore exemptés à la fin du XVème s.
7	"	Hiéronymites	d'une exemption	7	
1	hôpital		de S & M entre	1	
1	monastère	Bénédictin	1369 et 1447	1	
TOTAL						
<hr/>						
44						16

Sur les 44 monastères gratifiés au cours de leur évolution d'une «liberté» ou d'une exemption de *Servicio y Montazgo*, c'est à peine si l'on en compte encore 16 à la fin du XVème siècle sur les listes d'exemptés. La «déperdition» a surtout été remarquable en ce qui concerne les 33 établissements antérieurs à 1284. Les Ordres «anciens» ont été massivement touchés. Faut-il y voir uniquement un simple «déplacement» de la piété? On pourrait le penser en constatant que les Ordres érémitiques, très en vogue sous les Trastamare n'ont pas perdu leurs exemptions. Les raisons sont plus subtiles, ayant évolué avec le temps. Il paraît donc judicieux de distinguer trois grandes étapes:

- tout d'abord une période initiale, du XIème siècle jusqu'en 1284, où l'on discerne:
 - les fondations anciennes
 - la multiplication des octrois de «liberté de pâturage» par les souverains
- ensuite une période finale, de 1369 (avènement des Trastamare) à 1516, caractérisée par:
 - le nombre élevé des fondations érémitiques
 - la généralisation des exemptions limitatives de *Servicio y Montazgo*, surtout en faveur des Ordres érémitiques. Certes, l'impôt rapportait bien, ce qui peut sembler une raison suffisante pour réduire au maximum les exemptions.
- enfin, une période intermédiaire, de 1284 à 1369, plus floue à cerner, où l'on observe:
 - la disparition brutale des anciennes «libertés de pâturage», par absence de nouvelles concessions ou non renouvellement des anciennes.
 - le passage des «libertés de pâturage» aux exemptions de *Servicio y Montazgo*.

I. L'ÂGE D'OR DE L'ÉLEVAGE MONASTIQUE ET DES LIBERTÉS DE PATURAGE: X^{ÈME} S. - 1284

1. Libertés de pâturages et souverains

Dès les premiers temps de la Reconquête, les rois très-chrétiens asturo-léonais, puis léonais et castillans et enfin, après 1230, castellano-léonais, accordèrent leur protection à de nombreux monastères fondés ou relevés par leurs soins, veillant à l'accroissement de leur temporel et encourageant leurs activités économiques, en particulier l'élevage local, mais aussi transhumant. Actuellement les historiens, tels José María Mínguez Fernández, Amando Represa, Enrique Gavilán, ont tendance à faire remonter les débuts de la transhumance au premier quart du XII^{ème} siècle, soit plus d'un siècle avant la date proposée par Bishko². Selon eux, à peine la Cordillère Centrale est-elle franchie que les chrétiens constituent de grands troupeaux, en grande partie à l'aide des bêtes raziées aux musulmans. Pour leur alimentation, on eut très vite recours aux différentes possibilités offertes par la transhumance, selon le déroulement chronologique suivant:

— dès le premier quart du XII^{ème} siècle, on procède dans les «Extremaduras» (de León et de Castille), soit entre Duero et Cordillère Centrale, à la constitution de vastes troupeaux car la transhumance «normale», d'été, vers les hauteurs est désormais possible.

— au cours du deuxième quart du XII^{ème} siècle, se développe, en plus, une transhumance «inverse», d'hiver, conduisant les troupeaux des froides terres de Vieille Castille vers la vallée du Tage, au climat plus tempéré.

— enfin, à partir de 1156, les deux mécanismes bien rodés, les souverains incitèrent monastères, cathédrales et grandes villes de Vieille Castille à pratiquer un double mouvement de transhumance, «normale» vers les hauteurs de la Cordillère Cantabrique et du Système Central, mais surtout «inverse», vers le sud, front pionnier de la Reconquête, en prenant les troupeaux sous leur sauvegarde, ce qui était loin d'être inutile, car ces déplacements étaient très risqués et requéraient parfois une escorte armée, mais aussi en les libérant de toute imposition par l'octroi de «libertés de pâturages dans tout le royaume».

L'élevage, en particulier monastique, prit son essor. De telles «libertés de pâturage», totales, furent parfois précédées de l'octroi de l'exemption de *portazgo* (péage) ou de *montazgo* (taxe sur la dépaisseur en cours de route, ou d'un *seguro* (sauf-conduit), qui profitaient aussi, outre à la transhumance, aux déplacements à court rayon (*travesío*) et même à l'élevage local. En effet, les rois de Castille s'intéressèrent également au développement de l'élevage

² MÍNGUEZ FERNÁNDEZ, J. M.: «Ganadería, aristocracia y Reconquista en la Edad Media castellana», *Hispania* 151 (1982), pp. 341-354. REPRESA, A.: «La tierra medieval de Segovia», *Estudios Segovianos* XXI (1969), pp. 227-244. GAVILÁN, E.: *El dominio de Parraces en el siglo XV. Un estudio sobre la sociedad feudal*. Burgos, 1986.

monastique local (*estante*), par des donations de terres, des *cotos* (défens), des bornages et mesures prises contre les accapareurs de terres et de bétail. Il était impossible à un établissement religieux de faire fi de l'élevage sédentaire, complément indispensable des cultures et parce que les deux mouvements de transhumance ne se relayaient pas obligatoirement.

Dans quelle mesure les «libertés de pâturage» ont-elles lancé l'élevage monastique? La *libertad* était en général totale, assortie d'un *seguro* pour le bétail des moines, des bergers et souvent même des dépendants du monastère. Examinons la politique de chaque souverain³.

§ Alfonso VII (1126-1157) de Castille et León:

- Bénédictins: vers 1130, il autorisa les moines d'Arlanza à faire pâturer leur bétail avec celui des habitants de Lara, là où ils détenaient des propriétés.
- Prémontrés: en 1156 il exempta de *montazgo* puis accorda une *libertad* en 1189 au monastère d'Ibeas de Juarros.

§ Alfonso VIII (1158-1214) de Castille octroya:

- aux Bénédictins: un *seguro* destiné au bétail transhumant de Sahagún en 1181, une «liberté de pâturage» à Cogolla en 1175, à San Juan de Burgos en 1181, à Cardaña en 1188 et à Silos en 1190.
- aux Cisterciens: une *libertad* à Sacramenia en 1172, une autre à Huerta en 1176 (précédée d'un *seguro* en 1169), une autre à Valbuena en 1182 et une dernière à Herrera en 1177. Il prit soin de confirmer ses libéralités en 1204 à Sacramenia, en 1199 à Huerta et en 1203 à Herrera.
- aux Prémontrés: en 1168 une exemption de *portazgo* pour La Vid, une *libertad* à Bugedo en 1176, à Aguilar de Campoo en 1178 et à Ibeas de Juarros en 1189. Il octroya une confirmation en 1203 à Aguilar, complétée par un *seguro*, et une autre en 1199 à Ibeas.
- aux Chanoines Réguliers (St. Augustin): à Parraces un *seguro* ainsi qu'une *libertad* en 1188.

Souverain très généreux, surtout envers ses deux ordres de prédilection, les Cisterciens et les Prémontrés, Alfonso VIII accorda ainsi douze «libertés de pâturage», dont l'une précédée d'un *seguro*, l'autre suivie d'un sauf-conduit et enfin une dernière assortie d'un *seguro*, et surtout cinq confirmations de ses propres libéralités, dont l'une complétée à cette occasion par un sauf-conduit. A lui seul, il concéda pratiquement la moitié des privilèges de libre pâturage, en pleine période de constitution des temporels monastiques (*Abadengo*).

§ Enrique I (1214-1217) de Castille: n'eut guère le temps que de confirmer en 1214 un *seguro* octroyé à Sahagún par Alfonso VIII et d'octroyer une *libertad* au fameux couvent de Cisterciennes des Huelgas en 1217.

³ Pour les références, nous renvoyons aux pages suivantes, où chaque monastère est étudié.

- § Fernando III (1217-1252) de León et Castille:
 placé dans une situation difficile, en pleine reconquête de l'Andalousie, il se contenta de ne donner de privilèges pratiquement qu'aux Cisterciens et aux Prémontrés, confirmant presque autant qu'il octroyait:
- Cisterciens: une *libertad* à Moreucla en 1232, à Bonaval en 1218, à Ríoscco en 1217, à l'Hospital Real de Burgos en 1217. Il confirma le sauf-conduit de Sacramenia en 1219, celui de Valbuena en 1218, celui de Ríoscco en 1234, celui des Huelgas en 1237 et 1242.
 - Prémontrés: une *libertad* à Retuerta en 1218, une à La Vid en 1232 et une confirmation de sauf-conduit à Aguilar en 1229.
- § Sous Alfonso X (1252-1284) les Ordres dits «anciens» bénéficièrent surtout de confirmations, mais encore de quelques «libertés». Ce règne s'avéra très stabilisateur. Notons la curieuse apparition des «Mendiants» parmi les privilégiés:
- Bénédictins: Arlanza reçut une «liberté» en 1256, confirmée en 1274 (selon Serrano), ainsi qu'Oña, en 1272.
 - Cisterciens: Nogales est exemptée en 1254 de *montazgo* et *portazgo* ce qui sera confirmé par la suite sous forme de *libertad*. En 1254 le roi interdit de voler du bétail à La Espina mais n'octroie rien d'autre. Une «liberté de pâturage» est conférée en 1281 à Asunción de Cañas, tandis que celles de Sacramenia et Moreucla sont confirmées en 1256 et 1272 puis 1282 respectivement.
 - Prémontrés: ne reçoivent que des confirmations de *libertades*, La Vid en 1254, Bugedo en 1255 et Aguilar en 1255.
 - Chanoines Réguliers: Santoyo, peut-être encore Santiaguiste, est dotée d'une «liberté» en 1258, et Parraces d'une confirmation.
 - Dominicaines: Caleruega obtient une «liberté» en 1277.

Toutes ces concessions de «liberté de pâturage» sont très groupées dans le temps, sur un siècle environ, au moment même où la transhumance se développe. Le règne d'Alfonso VIII a été capital.

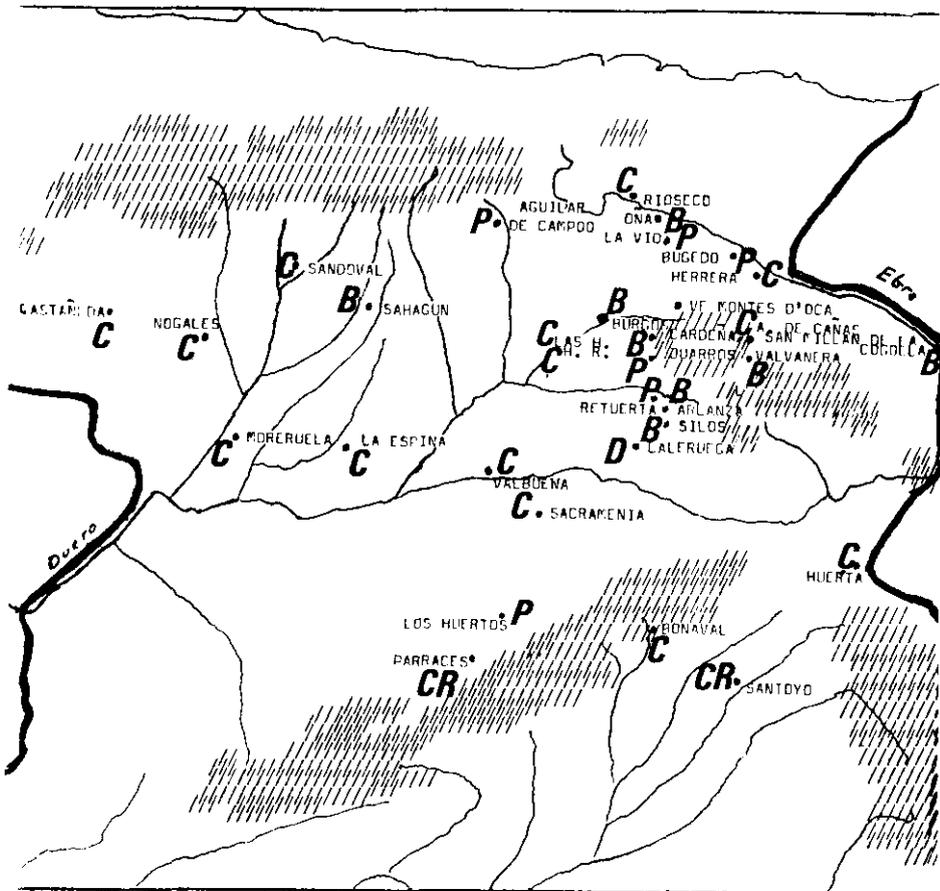
2. **Le *rebaño* a le plus souvent précédé l'octroi de la «liberté»**

Les Bénédictins, très tôt fondés, ne furent en moyenne dotés d'une *libertad* que 200 ans après l'érection des monastères (à part Cardeña). En revanche pour les Cisterciens, plus tardifs, le laps de temps a été beaucoup plus court. Le calendrier des «libertés» nous amène à formuler la question suivante: le privilège a-t-il fait naître l'élevage monastique ou l'a-t-il suivi? Même s'il n'a fait que le suivre, quel en a été l'impact? Il convient, là encore, de procéder par «Ordres».

§ *Les Bénédictins:*

L'intervalle séparant la fondation de la concession d'une *libertad* a été si long que le troupeau (*rebaño*) monastique ne peut qu'avoir précédé le privilège:

LES LIBERTES DE PATURAGE MONASTIQUES EN 1284



B BENEDICTINS
C CISTERCIENS
CR CHANDINES REGULIERS
P PREMONSTRÉS
D DOMINIENS

///// altitude supérieure à 1000 M

1 cm = 22 km

— Sahagún:

Très tôt érigé, ce monastère se trouvait déjà à la tête d'un vaste temporel avant d'être victime d'une razzia d'Al Mansur (vers 987). La véritable restauration, longue à venir, fut l'oeuvre d'Alfonso VII.

Dès le X^{ème} siècle, Sahagún, situé en pleine *Tierra de Campos*, à proximité des Monts Cantabriques, acheta à la fois des terres de plaine et de montagne, ce qui lui permit de pratiquer une transhumance interne au domaine

monastique, sur une distance assez courte⁴. Comme tous les grands propriétaires ecclésiastiques de la région, les Bénédictins de Sahagún possédaient déjà de grands troupeaux locaux. Au XI^{ème} siècle, l'abbaye prit un essor considérable, très favorisés par la protection d'Alfonso VII. Les terres vinrent s'accumuler et les troupeaux se multiplier dans de notables proportions. A tel point qu'en 1135, le monastère voisin de Vega, disposant de trop de pâturages pour ses propres bêtes, autorisa les hommes de Sahagún à mener leurs troupeaux sur son finage⁵. De tels déplacements, malgré leur faible amplitude, n'étaient toutefois pas sans danger puisqu'en 1181 Alfonso VIII octroya un *seguro* pour le bétail transhumant de Sahagún, qui fut confirmé en 1214⁶. En dépit de cet essor, il n'en demeura pas moins que l'élevage, tant local que transhumant, demeura relégué à un second plan: Sahagún n'obtint d'ailleurs pas ce qui faisait généralement suite au *seguro*, c'est-à-dire la *libertad de pasto*. En effet, à la grande époque d'octroi des «libertés de pâturage», dès la deuxième moitié du XII^{ème} siècle et au XIII^{ème} siècle, le temporel de l'abbaye était déjà en plein déclin, amoindri par les usurpations locales, les spoliations des nobles et des villes, ainsi que par les aliénations. Dans ce cas précis, le *seguro* de 1181 a bien suivi la constitution d'un troupeau. Confirmé en 1214, en pleine époque des difficultés, il a contribué au maintien d'un élevage monastique modeste, mais suffisant pour permettre aux moines de subsister. Dans de telles conditions, une «liberté de pâturage» n'aurait guère eu de raison d'être. L'heure en était passée.

— Cogolla:

Fondé en 923, ce monastère, situé en haute Rioja humide, d'abord navarrais (encore en 1075), puis castillan, pratiqua activement dès le X^{ème} siècle, encore davantage au XI^{ème} siècle, l'élevage ovin⁷. Les troupeaux s'accrurent au même rythme que le temporel. Au XI^{ème} siècle, Cogolla demeura avant tout une puissance pastorale et forestière, pratiquant un actif élevage local au cheptel varié, très encouragé par le souverain. En effet, Alfonso VI lui attribua en 1079 le monastère de San Juan avec communauté de pâturage. D'autres donations de ce type suivirent, si bien que Cogolla devint rapidement une puissance pastorale gênante pour les municipalités voisines qui l'affrontèrent ouvertement⁸. Garcia de Cortázar propose l'explication suivante: jusqu'au XI^{ème} siècle, seigneurs et paysans se partagèrent les terres de culture puis ces derniers, désireux de privilégier les cultures, défrichèrent et multiplièrent les clôtures. Ils se heurtèrent

⁴ MINGLEZ FERNÁNDEZ, J. M.: *El dominio del monasterio de Sahagún en el siglo X*, Salamanca, 1980, p. 217 et s.

⁵ *Ibidem* p. 547.

⁶ GONZÁLEZ, J.: *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, Madrid, 1960, 3 vol. Pour 1181, doc. 358, tome II; pour 1214, doc. 974, tome III.

⁷ GARCÍA DE CORTÁZAR, J. A.: *El dominio de San Millán de la Cogolla (siglos X à XIII)*. *Introducción a la historia rural de Castilla altomedieval*, Salamanca, 1969, p. 164.

⁸ SERRANO, L.: *Cartulario de San Millán de la Cogolla*, Madrid, 1930, doc. 241.

alors, de manière inévitable, aux seigneurs grands éleveurs qui, ayant opté pour l'élevage, tentèrent de s'opposer aux défrichements⁹. Dès le début du XII^e siècle, l'économie de Cogolla est en crise: les donations chutant brutalement tandis que la croissance démographique s'avère incompatible avec le développement de l'élevage. Cogolla adopte alors aux XII^e et XIII^e siècles une politique «défensive», en particulier axée sur l'élevage local. Dès le XII^e siècle d'ailleurs, elle sollicite du roi de Castille l'autorisation d'*adehesar* (de mettre en défens permanent tel ou tel pâturage).

Dans une situation aussi précaire, la transhumance a représenté pour Cogolla une chance inespérée pour mettre fin à la crise. Désormais le bétail pléthorique pouvait être mené, l'hiver, vers les pâturages du sud, cependant que les estivages locaux demeuraient surpeuplés¹⁰. Dès 1011, le roi de Navarre octroya à la Cogolla, alors navarraise, le droit de libre pâturage, visiblement destiné à résoudre le problème posé par la transhumance d'été vers les hauteurs¹¹. Nous ignorons si ce privilège fut confirmé lorsque l'abbaye devint castillane. Fray Luciano Serrano est le seul à soutenir qu'Alfonso VI octroya à San Millán de la Cogolla une semblable liberté dans le royaume de Castille en 1074, alors qu'elle était encore navarraise¹². Mais, s'il convient d'être un peu circonspect en ce qui concerne cet auteur, en revanche c'est avec certitude que nous pouvons dire qu'Alfonso VIII de Castille concéda une *libertad de pasto* en 1175¹³. Ainsi l'élevage local et de courte transhumance a-t-il largement précédé l'octroi d'une «liberté». Son importance fut telle qu'il fut à l'origine d'un privilège apparu comme l'unique solution capable, à la demande des habitants, de remédier à la surcharge pastorale locale, par le développement de la grande transhumance.

--- Arlanza:

Fondé au X^e siècle, près de Burgos, le monastère d'Arlanza accrut de manière considérable ses biens immobiliers aux XI^e et XII^e siècles, principalement au cours de la seconde moitié de ce dernier, par de multiples donations royales et seigneuriales, ainsi que par des achats, en particulier de bétail¹⁴. L'élevage local était déjà considérable au XI^e siècle puisque Arlanza et le couvent de San Quirce de Canales, son sujet, passèrent un accord avec les agglomérations limitrophes, au sujet de la dépaissance, le 22 mars 1062¹⁵.

⁹ *Op. cit. supra* (note n^o 7), pp. 103 et 260-261.

¹⁰ MARTÍNEZ GARCÍA, L.: *El Hospital del Rey de Burgos, un señorío medieval en la expansión y en la crisis. Siglos XIII y XIV*, Burgos, 1986, p. 221.

¹¹ *Op. cit. supra* (note n^o 7), p. 144.

¹² *Op. cit. supra* (note n^o 8), doc. 213.

¹³ *Op. cit. supra* (note n^o 6), doc. 226, tome II et CORTÁZAR, *op. cit. supra* (note n^o 7), p. 328.

¹⁴ De LÓN-SOTELO CASADO, M. C.: «El dominio de San Pedro de Arlanza durante la plena y baja Edad Media», *En la España medieval*, IV Estudios dedicados al profesor don Angel Ferrari Núñez, tome I, Madrid, 1981, pp. 499-511.

¹⁵ SERRANO, L., *Cartulario de San Pedro de Arlanza*, Madrid, 1925, doc. LXI.

La croissance de l'élevage local qui en résulta engendra, dès le XII^{ème} siècle, des heurts avec les villages voisins, des procès avec les abbayes et conduisit parfois à l'établissement de «communautés de pâturage», fortement encouragées par le roi. C'est ainsi qu'Alfonso VII, vers 1130, concéda à San Pedro de Arlanza le droit de faire paître ses bêtes conjointement avec celles du village de Lara, là où il détenait des propriétés et même, selon Serrano qui est le seul à en faire état, la faculté de joindre le bétail monastique aux troupeaux royaux dans tout le royaume¹⁶. Les *montes de mata baja* (landes), où les troupeaux d'Arlanza bénéficiaient du droit de dépaissance, et qui sont énumérés dans le *Becerro* (cartulaire), au milieu du XII^{ème} siècle, étaient largement répartis dans la région, nécessitant une courte transhumance¹⁷. Nous ignorons toutefois l'usage réel que pouvait en faire le monastère. Des conditions aussi favorables au développement d'une spécialisation pastorale ne furent cependant pas suffisantes, ou suffisamment mises à profit par Arlanza qui éprouve elle-aussi, comme la plupart des établissements Bénédictins, une crise économique, début d'un déclin. C'est pourquoi la *libertad de pasto*, enfin octroyée par Alfonso X, s'avéra une mesure trop tardive pour remédier à la crise et être pleinement mise à profit¹⁸.

— Oña:

San Salvador de Oña, fondé en 1011 au nord de Burgos, fut tout de suite l'objet de multiples donations de terres de pâturage et de bétail, en particulier de la part du roi de Castille qui offrit d'importants troupeaux, surtout de boeufs. L'élevage local se développa sans doute précocement. Toutefois il fallut attendre 1272 pour l'obtention d'une «liberté de pâturage». Nous ignorons si elle servit à remédier à une surcharge pastorale locale. Force est de constater qu'elle fut très vite réduite¹⁹ (voir *infra*).

— Valvanera:

Ce monastère édifié au milieu du XI^{ème} siècle dans la Rioja reçut vraisemblablement une *libertad* au XI^{ème} ou XII^{ème} siècles.

— San Juan de Burgos:

Ce monastère, érigé en 1091 près de Burgos, pratique certainement un élevage important dès le XII^{ème} siècle, attesté seulement deux ans avant l'octroi, en 1181, d'une *libertad de pasto*²⁰. De 1179 à 1196, plusieurs conflits à propos de l'élevage local. Pour tenter d'y remédier, en 1179, San Juan,

¹⁶ *Ibid.*, doc. XCVII et doc. CX.

¹⁷ *Ibid.*, doc. CXXXII.

¹⁸ *Op. cit. supra* (note n.º 14), pp. 499-511. Soit plus de cent ans après le privilège signalé par L. SERRANO.

¹⁹ BONAUDO DI MAGNANI, M.: «El monasterio de San Salvador de Oña. Economía agraria, sociedad rural. 1011-1399», *Cuad. de H. de Esp.* (Buenos Aires), 1970, pp. 42-122 et DEL ALAMO, J.: *Colección diplomática de San Salvador de Oña. 822-1284*, Madrid, 1950, 2 tomes, p. 32 tome I et p. 719, tome II.

²⁰ PEÑA PÉREZ, F. J.: *Documentación del monasterio de San Juan de Burgos. 1091-1400*, Burgos, 1983, doc. 41, p. 59.

conjointement avec l'abbaye de San Cristóbal de Ibeas, passa un accord avec la municipalité de Santa Cruz de Juarros, fixant les droits de pâturage concédés aux sujets des deux monastères dans les *montes* (bois ou landes) de San Adrián de Juarros. En décembre 1182 le conflit reprit et Alfonso VIII autorisa les dépendants de San Juan et San Cristóbal à faire paître leurs bêtes à San Adrián, ce qui fut confirmé en mars 1196 à la suite de nouvelles concordées²¹. Dans ce contexte d'évidente surcharge pastorale locale, la *libertad* dont bénéficia San Juan de Burgos en 1151 peut apparaître, entre autres, comme une solution toute trouvée aux inévitables heurts.

— Cardeña:

Cardeña, près de Burgos, monastère Bénédictin érigé en 1142, devenu Clunisien en 1188, acquit dès ses débuts de grandes zones de pâturage. Comme le souligne S. Moreta Velayos deux siècles suffirent pour la formation du temporel²². Dans ce cas également, la *libertad* octroyée en 1188 pour le monastère et ses prieurés semble être une conséquence de l'élevage local²³.

— Silos:

Une *libertad*, probablement précédée par un élevage local, lui fut concédé en 1190²⁴.

Ainsi les monastères Bénédictins, de par l'ancienneté de leur fondation, de par leur localisation proche de zones d'élevage, semblent avoir largement pratiqué des activités pastorales locales ou transhumantes à court rayon, dès avant l'octroi d'une «liberté». Pour Cogolla, San Juan de Burgos et Cardeña, la «liberté de pâturage» semble être arrivée à point pour désengorger l'élevage local on offrant des perspectives illimitées de transhumance. Toutefois la *libertad* n'a pas toujours été accordée lorsqu'elle aurait été la bienvenue. Arlanza et Oña en furent dotés à une époque où la crise de gestion du temporel était trop grave pour qu'ils puissent la mettre à profit. La décadence économique qui atteignit précocement Sahagún explique sans doute que ce célèbre monastère ait été un des rares de son importance à ne pas recevoir de «liberté».

§ Les Cisterciens:

Les fondations Cisterciennes, plus tardives que les Bénédictines, s'échelonnent entre le milieu du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle. Elles se firent dans la solitude, sur une hauteur ou un rebord montagneux (More-

²¹ *Ibid.*, doc. 39, 49 et 58.

²² MORETA VELAYOS, S.: *El monasterio de San Pedro de Cardeña. Historia de un dominio monástico castellano. 902-1338*. Salamanca, 1971, p. 191.

²³ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 492 tome II.

²⁴ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 558 tome II.

rucla, Huelgas, Hospital Real, Sacramenia), dans des régions sylvo-pastorales (Bonaval, Huerta, Monsalud, Asunción de Cañas) mais pas uniquement (Valbuena, Herrera). Les «libertés de pâturage» furent octroyées à ces établissements en particulier par Alfonso VIII, grand dévôt de l'Ordre, 50 ans en moyenne après leur fondation. Selon J. Pérez Embid, au cours du dernier quart du XII^e siècle, le roi de Castille commença à permettre que les troupeaux Cisterciens pâturent les terres royales sans rien acquitter, avant même d'octroyer des *libertades*²⁵.

— Sacramenia:

Ce monastère, près de Ségovie fut fondé (ou rattaché à l'Ordre de Cîteaux) en 1141. Il pratiquait très certainement déjà un élevage local et semi-transhumant actif, avant de recevoir, en 1172, une «liberté de pâturage»²⁶. Le privilège, en effet, présente un triple aspect, comprenant une *libertad* générale, en particulier à Sepúlveda, Fuentidueña, Cuéllar (où devait se pratiquer un *travesío*), le droit de faire paître les bêtes du monastère et de ses granges dans les pinèdes de Cuéllar, Sepúlveda, Fuentidueña, ainsi qu'une interdiction de pénétrer dans le défens des moines. Le roi, en 1172, se montre le protecteur de l'élevage local, semi-transhumant et transhumant de Sacramenia. Dans cette grâce royale très curieuse, *estante* et *travesío* semblent tenir une grande place.

— Valbuena:

Valbuena fut érigé en 1143, à l'O. de Peñafiel, près du Ducro, dans une région à priori peu douée pour l'élevage. Celui-ci s'y développa cependant. Toutefois, la proximité de Peñafiel fut immédiatement source de conflits, comme toujours lorsqu'un monastère se trouvait à proximité d'une ville d'une certaine importance. Dès 1154 Valbuena et Peñafiel se heurtèrent avant d'accepter de procéder à un bornage²⁷. La «liberté de pâturage», octroyée en 1182, n'arrangea rien sur le plan local²⁸. En 1194 le conflit avec Cuéllar se solda par un nouveau bornage de la grange de Murviedo, ainsi que par l'élaboration de règles nouvelles concernant le passage du bétail de Cuéllar le long de deux *cañadas* traversant la dite grange en direction du Ducro²⁹.

— Huerta:

Le monastère de Huerta, près de la frontière aragonaise, en pleine région sylvo-pastorale, fut fondé entre 1144 et 1151. Ce furent là deux atouts décisifs. Huerta bénéficia des bontés des rois d'Aragon comme de ceux de Castille. C'est qu'en 1166 Alfonso II d'Aragon octroya un *amparo* (sauf-conduit) pour le bétail monastique, ainsi qu'une exemption de *portazgo* et d'*herbazgo*

²⁵ PÉREZ EMBID, J.: *El Cister en Castilla y León. Monacato y dominios rurales. XII-XV*, Burgos, 1986, p. 316.

²⁶ AHN., *Clero. perg., carp.* 1951.

²⁷ ALVÁREZ PALENZUELA, V. A.: *Monasterios cistercienses en Castilla, siglos XII-XIII*, Valladolid, 1978, p. 187 et s.

²⁸ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 394, tome II.

²⁹ *Ibid.*, doc. 616, tome III.

(redevance pour la dépaissance), soit pratiquement une «liberté de pâturage» en Aragon, ce qui était une forte incitation à la transhumance. En 1169 Alfonso VIII de Castille accorda lui-aussi un *amparo* dans son royaume, tandis que Sancho III de León concéda sans doute une *libertad* dans son royaume. Enfin, en 1176, Alfonso VIII de Castille fit cadeau à Huerta, non seulement d'une *libertad*, mais aussi d'un *amparo* pour ses troupeaux³⁰. Ces privilèges étaient destinés tant à protéger l'élevage local qu'à fomentier la transhumance.

— Río seco:

Érigé en 1148 au N. de Burgos, Río seco eut à peine le temps de développer un élevage propre avant de recevoir une *libertad* en 1217. Son énorme temporel, selon V. A. Alvarez Palenzuela, ne pouvait que le pousser à développer les activités pastorales³¹.

— Morerueta:

Édifiée dans une région solitaire et humide, aux hivers longs et froids, sur le rebord montagneux s'élevant au nord de Zamora, à proximité des Monts Cantabriques, l'abbaye de Morerueta fut Bénédictine avant de passer, en 1158, à l'Ordre de Cîteaux. Ces excellentes conditions naturelles incitèrent les moines Cisterciens, fidèles à la vocation primitive de leur Ordre, à défricher dès le XII^{ème} siècle et à pratiquer un élevage pionnier qui demeurera par la suite une activité importante³². Dès ses débuts, Morerueta posséda un *monte* (forêt ou lande), au centre même du domaine monastique, appelé «*cuerpo del monasterio*», ainsi que le *monte* de Maçes où il acquit des droits exclusifs³³. Le monastère reçut immédiatement de multiples donations de terres de culture et de bétail. C'est ainsi que le comte Fernando Fernández lui octroya 60 vaches, 100 boeufs et un pré, tandis que le propre abbé lui donna 200 boeufs et vaches³⁴. Soulignons cette part importante des bovins. Ces activités pastorales se développèrent surtout à l'O. du monastère, la seule grange de Fontanella possédait déjà 100 vaches et 200 brebis³⁵. La *libertad* de pasto ne fut accordée qu'en 1232, par Fernando III³⁶.

— Nogales:

Nogales, au sud de León, n'obtint de «liberté de pâturage» qu'un siècle après sa fondation. Nous ne détenons aucun renseignement sur ses éventuelles activités pastorales préalables³⁷.

³⁰ PÉREZ EMBID (note n.º 25), p. 316. GARCÍA LUJÁN, J. A.: *Cartulario del monasterio de Santa María de Huerta*, Huerta, 1981, doc. 6 et 36.

³¹ Voir *supra* (note n.º 27), p. 181.

³² ALFONSO ANTÓN, M. I.: *La colonización cisterciense en la meseta del Duero. El ejemplo de Morerueta*, Madrid, 2 vol., 1983.

³³ BUENO DOMÍNGUEZ, M. L.: *El monasterio de Santa María de Morerueta. 1143-1300*, Zamora, 1975, p. 253.

³⁴ *Ibid.*, p. 254.

³⁵ *Op. cit. supra* (note n.º 25), p. 176.

³⁶ GONZÁLEZ, J.: *Reinado y diplomas de Fernando III*, Cordoue, 3 vol., doc. 1282, tome II, 1983.

³⁷ *Op. cit. supra* (note n.º 25), p. 176.

— Bonaval:

Érigé en 1164 en pleine région sylvo-pastorale, aux sources du Jarama, ce monastère développa vraisemblablement un élevage pionnier avant l'octroi de la *libertad*.

— La Espina:

La Espina, proche de Valladolid, fut fondé en 1168 dans un quasi désert et se livra immédiatement à un actif élevage local, ce qui entraîna sans tarder des affrontements avec les municipalités voisines, Tordesillas en particulier³⁸. Dès 1174, La Espina obtint un *amparo* royal, ainsi que l'interdiction formelle de dérober son bétail (visiblement local). Très vite les moines durent songer à se protéger. C'est ainsi qu'en 1217, ils firent arpenter et border la grange de Monreal, qu'en 1220 ils sollicitèrent Fernando III pour qu'il confirme les limites du défens monastique et qu'en 1235 ils firent de nouveau appel à lui pour qu'il approuve la frontière entre les terres de La Espina et celles de Torrelobatón et certifie l'appartenance au temporel de deux villages. Par la suite furent bornés, en 1237, le finage du monastère limitrophe de Tordesillas et, en 1239, celui jouxtant San Cebrián de Mazote (objet d'une ratification royale en 1255). La Espina se situa donc très vite à l'avant-garde des grands éleveurs locaux, très protégé car très menacé. Toutefois, un document de 1254 prouve qu'une transhumance, au moins locale, était déjà pratiquée: Alfonso X interdit en effet de voler du bétail appartenant aux moines, mais situé en dehors de leur seigneurie³⁹. La protection royale n'alla pas jusqu'à l'octroi d'une *libertad*, mais peut-être celle-ci ne fut-elle pas réclamée.

— Sandoval:

Au sud de León, Villaverde de Sandoval fut fondé en 1168 et se trouva, au début du XIII^e siècle, à la tête d'un domaine très complémentaire, particulièrement équilibré: une zone de cultures intensives, avec des enclaves de pâturages pour bovins, autour des bâtiments monastiques, entre Esla et Porma, avec au N. des alpages sur la rive droite du haut Cea pour la dépaissance d'été et, au sud, dans la région de Valencia de don Juan, des vignes et des champs de céréales, importants pour la dépaissance des ovins. Guillermo Castán Lanaspá émet l'hypothèse d'une transhumance active dès le dernier quart du XII^e siècle⁴⁰. L'élevage des chevaux, très importants au début, fut ensuite éclipsé par celui des bovins, fort nombreux, et des ovins. Sandoval, de par la configuration de son temporel, pouvait pratiquer une transhumance interne sans solliciter de «liberté de pâturage».

— Herrera:

Érigé en 1169 ou 1171, près de Tordesillas, au sein d'une contrée non

³⁸ RODRÍGUEZ DE DILGO, J. L.: *El timbo del monasterio cisterciense de La Espina*, Valladolid, 1982, pp. 175-176.

³⁹ *Ibid.*, p. 176.

⁴⁰ CASTÁN LANASPÁ, G.: *Documentación del monasterio de Villaverde de Sandoval. XII-XV*, Salamanca, 1981, p. 13.

sylvo-pastorale, le monastère d'Herrera se tourna tout de suite vers l'élevage. En 1177, Alfonso VIII lui accorda une «liberté de pâturage jusqu'au Tage»⁴¹. Les débuts de la transhumance furent difficiles.

— Las Huelgas:

Ce célèbre couvent de Cisterciennes, fondé en 1135 dans les environs de Burgos fut l'objet de la sollicitude constante des rois de Castille. Bien doté en 1187, il reçut une «liberté de pâturage» d'Enrique I en 1217. Ses activités pastorales antérieures à ces privilèges demeurent inconnues. Toutefois Las Huelgas, comme tous les monastères de Cisterciennes de Castille, ne détenait pas de granges⁴².

— Hospital Real:

Cet Hôpital, établi en 1207 non loin des Huelgas, auquel il fut rattaché en 1212, ressemblait à un Ordre Militaire avec un commandeur à la tête et des «frères» soumis à une règle très proche de celle de Cîteaux. Il obtint dès 1217 une *libertad* et un *amparo* pour ses porcs. Sa dotation, très importante, comprenait de nombreuses terres déjà en exploitation et, probablement, du bétail. Sa fondation coïncida en effet avec l'essor de l'élevage et la multiplication des *libertades*. Il est toutefois difficile de savoir si l'élevage était déjà développé avant 1217⁴³.

— Asunción de Cañas:

Près de Nájera, cette abbaye de Cisterciennes fit son apparition avant 1221 (date du premier document conservé) et développa vraisemblablement ses activités pastorales avant l'octroi de la «liberté» (1281). Elle reçut, en effet, au XIII^e siècle, de nombreuses donations de terres d'élevage⁴⁴.

— Castañeda:

Érigé en 1245 près de Zamora, Castañeda n'obtendra de «liberté de pâturage» qu'en 1289, sous Sancho IV.

Les monastères Cisterciens semblent avoir été beaucoup plus éleveurs que leurs homologues Bénédictins, ce qui paraît normal étant donné leur Règle et leur localisation, pour nombre d'entre eux, dans des régions sylvo-pastorales. Soulignons l'importance de l'*amparo* royal pour la défense de l'élevage local (Sacramenia, Valbuena, Huerta, Moreuela, La Espina). La «liberté de pâturage» semble avoir été sollicitée pour pouvoir développer davantage l'élevage. Deux couvents toutefois n'y eurent pas recours, car leur situation et la localisation très complémentaire de leur temporel leur permettaient de pratiquer une transhumance «interne» (La Espina, Sandoval).

⁴¹ AHN, Clero, Códice 66 B.

⁴² CASTRO GARRIDO, A., y LIZOAIN GARRIDO, J. L.: *Documentación del monasterio de Las Huelgas de Burgos*. Burgos 1985-87, 3 vol., doc. XXXV.

⁴³ MARTÍNEZ GARCÍA, L.: *El hospital del Rey de Burgos*, Burgos, 1986. CASADO, H.: *Señores y campesinos. La comarca de Burgos a fines de la Edad Media*, Burgos, 1987. GONZÁLEZ, J.: *op. cit. supra* (note núm. 36), doc. 5 et 12, tome II.

⁴⁴ AHN, Clero, perg., carp. 1023, 1024, 1029.

§ Les Prémontrés:

Cet Ordre jouit au XII^{ème} siècle d'une grande vogue et bénéficia de la protection royale, surtout de celle d'Alfonso VIII, trait qu'il partagea avec celui de Cîteaux⁴⁵. Faute de monographies, nous ne connaissons pas grand chose de ces monastères.

— Retuerta:

Retuerta, près de Valladolid, devint Prémontré en 1148 et reçut une *libertad* en 1218⁴⁶.

— La Vid:

En pleine Rioja, La Vid fut fondé dès 1150 et développa immédiatement ses activités pastorales. Dès 1168, Alfonso VIII borna les terres et exempta de péage le bétail, preuve que le monastère pratiquait l'élevage local et transhumant⁴⁷. L'étape suivante fut naturellement constituée par la *libertad* accordée en 1232 par Fernando III⁴⁸.

-- Bugedo de Campajares:

Érigé en 1168 près de Miranda de Ebro, le monastère de Bugedo obtint presque immédiatement une *libertad* (1176)⁴⁹.

— Aguilar de Campoo:

Situé près de la *Tierra de Campos*, au nord de Palencia, ce monastère bénédictin devint Prémontré en 1169, recevant peu après une «liberté de pâturage» (1178)⁵⁰.

— Los Huertos:

Los Huertos, fondé en 1176 aux abords de la ville de Ségovia, fut doté en 1187 par Alfonso VIII d'*excusados* (exemptés), parmi lesquels des bergers⁵¹. Toutefois la *libertad de pasto* ne sera octroyée que beaucoup plus tard, par Sancho IV, en 1285.

— Ibeas de Juarros:

Lorsque ce monastère, à proximité de Burgos, devint Prémontré en 1176, il jouissait déjà depuis 1156 (Alfonso VII) d'une exemption de *montazgo*⁵², preuve qu'il pratiquait, au moins localement, la transhumance. Lorsque la

⁴⁵ DALLIER L.: «Les Prémontrés en Castille aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles», *Les Espagnes médiévales. Aspects économiques et sociaux*. Mélanges offerts à JEAN GAUDIER-DALCHÉ: Nice 1983, pp. 21-43.

⁴⁶ *Op. cit. supra* (note n.° 36), doc. 19, tome II.

⁴⁷ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 104, tome II.

⁴⁸ AHN, *Clero, perg. carp.* 380.

⁴⁹ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 269, tome II.

⁵⁰ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 309, tome II.

⁵¹ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. p. 837, tome III.

⁵² *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. p. 886, tome III.

«liberté de pâturage» lui fut concédée en 1189, Ibeas faisait déjà figure d'important éleveur⁵³.

L'Ordre de Prémontré, très urbain, vivant beaucoup de céréaliculture, n'accorda pas toujours une importance particulière à l'élevage. A la manière des Cisterciens, les Prémontrés avaient adopté l'exploitation par des granges. Certes, ces six monastères reçurent une «liberté», mais pas toujours d'emblée. Nous verros plus loin l'usage qu'ils en feront.

§ *Les Chanoines Réguliers:*

— Parraces:

Parraces, occupant une situation de choix près de Ségovie, fut fondé avant 1148. En 1188, Alfonso VIII lui octroya un *amparo* pour son bétail, assorti d'une «liberté de pâturage»⁵⁴. Selon E. Gavilán, la grande transhumance débuta bien avant⁵⁵. Toutefois ce sauf-conduit est d'un grand intérêt car dénote la nécessité de protéger le bétail qui transhumait vers le sud. Bovins et porcins étaient nombreux, les porcins plus rares.

— Santoyo:

Au nord de Buitrago, Santoyo ou Santoyd ou San Yuste, fut octroyé par les chanoines réguliers de Santa Leocadia de Tolède, au roi qui en fit cadeau au Maître de Santiago puis à l'Ordre en 1208. Santoyo, qui devint maison de Chanoines Réguliers avant 1293, était encore Santiaguiste en 1258 lorsqu'il fut doté d'une *libertad* par Alfonso X⁵⁶.

Ces deux maisons de Chanoines Réguliers apparaissent immédiatement comme des puissances pastorales dont la vocation profonde a été conditionnée en grande partie par le contexte géographique.

§ *Les Mediants:*

Contre toute attente, le couvent de Dominicaines de Caleruega, près de Silos, érigé en 1266, obtint une «liberté de pâturage» en 1277 d'Alfonso X⁵⁷. Les deux grands monastères de Trinitaires, la Trinidad de Burgos, fondé avant février 1207 ainsi que la Trinidad de Valladolid, appartenant à l'Ordre rédempteur des Trinitaires, voués au rachat des captifs, ne tarderont pas à recevoir eux aussi une *libertad*, en 1311 (voir *infra*).

⁵³ *Op. cit. supra* (note n.º 6) doc. p. 843, tome III.

⁵⁴ *Op. cit. supra* (note n.º 6), doc. 498, tome II.

⁵⁵ GAVILÁN, *op. cit. supra* (note n.º 2), p. 100.

⁵⁶ AHN, *Ordenes Militares*, Uelés, carp. 327.

⁵⁷ MARTÍNEZ, P. E.: *Colección diplomática del convento de Santo Domingo de Caleruega*, Vergara, 1931, doc. XXV.

Nous pouvons conclure de ce bref tour d'horizon des monastères gratifiés d'une *libertad* au cours d'un siècle (soit 31) que, le plus souvent le *rebaño*, le troupeau, a précédé l'octroi de la «liberté», même lorsque l'intervalle a été court entre fondation et privilège. L'élevage, occupation pionnière par excellence, était indispensable aux cultures. Il était normal qu'il fit son apparition le premier et que le développement de la transhumance ne l'évince pas complètement, sauf en cas d'abandon du faire-valoir direct. Il convient maintenant d'évaluer la portée de ces «libertés de pâturage», privilèges royaux destinés à fomentier la transhumance, mais aussi à favoriser tel ou tel monastère, à le protéger et l'enrichir, ainsi que le rôle qu'ils jouèrent dans le développement de l'élevage monastique.

3. Le rôle joué par les «libertés de pâturage»

Un des moyens dont nous disposons pour tenter d'esquisser ce rôle est de chercher si ces *libertades* ont été ou non confirmées. Certes, elles étaient accordées à perpétuité, mais il était d'une élémentaire prudence d'en solliciter la confirmation à chaque nouveau souverain ou bien lorsque le privilège était menacé. La non sollicitation d'une confirmation est généralement à interpréter comme une marque de désintérêt pour la transhumance (ou toute forme d'élevage en faire-valoir direct). Les comportements ont, bien sûr, varié selon les Ordres et les monastères.

§ *Les Bénédictins:*

Tôt fondés, les monastères Bénédictins ne reçurent de «liberté» qu'environ 200 ans plus tard, alors que leur temporel était déjà bien constitué, organisé en prieurés et souvent déjà mal gérés. Le mode de vie «seigneurial», l'abandon de la gestion directe ne furent guère favorables au développement de l'élevage, sauf à Oña et Valvanera.

— Sahagún:

Sahagún qui ne détenait qu'un sauf-conduit de transhumance depuis 1181, s'en contenta et ne le fit confirmer qu'une fois, en 1214⁵⁸, preuve de son intérêt. Nous savons par d'autres sources que le monastère était alors en pleine crise économique avec un patrimoine déjà très aliéné. Il n'obtint, et ne sollicita vraisemblablement pas, de *libertad*⁵⁹.

— Cogolla:

La «liberté de pâturage» de 1174 ou 1175 ne sera confirmée que nettement plus tard, en 1290, dans un sens restrictif. La limitation qui interviendra alors pourra être interprétée comme un frein mis au développement pastoral.

⁵⁸ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 974, tome III.

⁵⁹ *V. supra.*

— Arlanza:

La *libertad* de 1256 sera très vite confirmée, vraisemblablement en 1297 pour la première fois⁶⁰. La multiplication des confirmations révèle à la fois l'intérêt apporté au privilège, mais sans doute aussi la difficulté de le faire respecter. Rappelons que l'économie monastique est alors en plein déclin, période d'affermage, de trocs, de ventes. L'élevage a probablement été un moyen de subsister, mais qui entraîna des conflits avec les voisins. Les activités pastorales locales sont attestées en effet dès 1262: avec le bornage des terres et la fixation des droits de dépaissance entre Covarrubias et Arlanza qui ont communauté de pâturage diurne «de sol a sol»⁶¹. La «liberté de pâturage» pouvait servir à protéger l'élevage local, souvent obligé d'effectuer une courte transhumance.

— Oña:

Doté d'une *libertad* en 1272, Oña ne la fera confirmer que sous Sancho IV (voir *infra*). Nous ignorons ce qu'il en fut pour *Valvanera*. Rappelons qu'à la fin du XV^e siècle, ils étaient tous deux exemptés.

— San Juan de Burgos:

La confirmation de la «liberté» de 1181 n'interviendra qu'en 1298.

La confirmation n'interviendra, elle-aussi, qu'après la période qui nous retient pour le moment. L'élevage local et transhumant prit, depuis le privilège de 1188 une grande ampleur.

— Silos:

Là encore la confirmation interviendra après 1284 (voir *infra*). L'élevage se développe, localement du moins et l'abbé se porte acquéreur de terres d'élevage⁶².

Ainsi, sur les huit monastères Bénédictins qui nous servent d'échantillon, la «liberté de pâturage» ne sera confirmée, en moyenne, que plus de 100 ans après le privilège, sauf pour Arlanza et Oña. Le besoin n'en était sans doute pas urgent. Nous ignorons dans quelle mesure les monastères ont fait confirmer leurs droits pour eux ou pour leurs sujets.

§ Les Cisterciens:

Les Cisterciens se comportèrent de façon différente et sollicitèrent des confirmations très rapidement et à plusieurs reprises, avant 1284, début du règne de Sancho IV. Avec l'aide de Fernando III (1217-1252), ils défendirent leur temporel et leurs droits. La multiplication des confirmations dénote un intérêt certain pour la transhumance, mais aussi des difficultés.

⁶⁰ AHN, *Clero, perg.*, carp. 370.

⁶¹ SERRANO, L.: *Cartulario del Infantado de Covarrubias*, Valladolid, 1907, doc. LXI.

⁶² AHN, *Clero, perg.*, carp. 375.

— Sacramenia:

L'élevage *estante*, de *travesío* et *trashumante* y prit un essor immédiat. Dès 1186, soit 14 ans après l'octroi du privilège de libre pâturage, Sacramenia gagne un procès contre Sepúlveda à la suite duquel ses droits de dépaissance dans le finage de la dite ville sont réaffirmés⁶³. Comme nous l'avons déjà constaté, la proximité d'une ville importante était généralement source de heurts. La situation remarquable du monastère dans la Cordillère Centrale lui permettait de pratiquer facilement la transhumance. A trois reprises, en 1204, 1219 et 1256, il sollicita confirmation de sa «liberté», probablement difficile à défendre⁶⁴.

— Valbuena:

Valbuena fut en lutte perpétuelle avec ses voisins, les grands *concejos* (municipalités) de Peñafiel et de Cuéllar pour des questions de dépaissance. Dès 1228 le monastère était en procès avec Vellosillo, litige qui reprit en 1251 et dura jusqu'en 1252. L'objet en était l'utilisation des *pastos* car la croissance des cultures devenait un obstacle à l'élevage local⁶⁵. La liberté de pâturage de 1182 fut confirmée en 1218⁶⁶.

— Huerta:

Comme nous l'avons vu, dès la fin du XII^{ème} siècle, le monastère de Huerta utilisa ses différentes *libertades*, en Aragón, Castille et León, pour accroître ses troupeaux. Très vite il sollicita des confirmations des dites «libertés», assorties d'un *amparo* (pour l'Aragón), à deux reprises auprès du roi d'Aragón, une seule fois auprès du roi de Castille⁶⁷. L'élevage local, en plein essor, fut certainement aidé par le sauf-conduit royal⁶⁸. C'est ainsi que l'Infant don Alfonso prit sous sa garde la maison de Mandiella, grange de Huerta, avec ses biens et son bétail. Il interdit d'en pâturer les terres, sauf bien sûr en ce qui concernait les troupeaux du monastère. Des limites fixes furent données à la dite grange (1271).

— Río seco:

Cette maison religieuse devint une grande puissance économique, en particulier d'élevage, surtout local. En 1230, Fernando III dut intervenir pour empêcher les municipalités voisines de pénétrer dans la *dehesa* de Monte Espinosa qui appartenait aux moines⁶⁹. L'élevage transhumant ne se développa probablement pas autant car Río seco ne sollicita pas de confirmation de sa «liberté de pâturage».

⁶³ *Op. cit. supra* (note n.º 6), doc. 461, tome II.

⁶⁴ AHN, *Clero, perg., carp.* 1951.

⁶⁵ *Op. cit. supra* (note n.º 27), p. 187.

⁶⁶ *Op. cit. supra* (note n.º 36), doc. 49, tome II.

⁶⁷ *Op. cit. supra* (note n.º 30). GARCÍA LIDÁN, doc. 39, 61, 62. GONZÁLEZ, J., p. 795, tome III.

⁶⁸ AHN, *Clero, perg., carp.* 1981.

⁶⁹ *Op. cit. supra* (note n.º 27), p. 181.

— Moreruela:

Privilégié en 1232, Moreruela fit confirmer par deux fois, en 1272 et 1282 par Alfonso VIII son exemption, probablement parce qu'il lui était difficile de faire respecter sa «liberté»⁷⁰. Moreruela commença par pratiquer une transhumance «courte». En 1267, le monastère acquit une *heredad* à Pinilla de Toro, afin de se livrer à la dépaissance. La protection royale sur cet élevage local ne se démentit pas. Fernando IV mit en défens les *montes* du couvent afin que les moines s'adonnent à l'élevage et y coupent du bois. Par ailleurs, Moreruela se lança dans la grande transhumance d'hiver, probablement vers l'Estrémadure. Nous sommes assez bien renseignés sur la composition du troupeau: des boeufs pour le travail de la terre et de nombreux moutons dont les peaux étaient vendues à Zamora. Au XIII^e siècle, le monastère était incontestablement riche.

— Nogales:

Dès l'octroi de l'exemption de *montazgo y portazgo* en 1254, l'élevage s'y développa, en particulier celui des bovins. Le privilège ne sera confirmé qu'après 1284, sous Sancho IV⁷¹.

— La Espina:

L'élevage, très protégé par les souverains continua son essor, mais plus localement. En 1267, un accord intervint avec Tordesillas. L'élevage *estante* demeura prépondérant, ce qui explique son désintérêt pour la «liberté de pâturage»⁷².

— Sandoval:

Ne reçut toujours pas de *libertad*.

— Herrera:

Grand éleveur local, Herrera pratiquait également la transhumance. Sa «liberté de pâturage» de 1177 fut confirmée en 1203 et 1234⁷³.

— Las Huelgas:

La proximité de la grande ville de Burgos fut une source permanente de conflits dès le XIII^e siècle. La «liberté» de 1217 fut approuvée en 1237 puis 1242, tant elle était précaire⁷⁴. Les moniales de Las Huelgas, dépourvues de granges, ne pratiquaient pas le faire-valoir direct. Faute de convers, elles n'éprouvaient pas le désir d'enclorre, de défricher⁷⁵.

— Hospital Real:

Comblé de donations de multiples terres près de Burgos, de *dehesas* Ex-

⁷⁰ *Op. cit. supra* (note n.° 32), pp. 365, 433, tome II.

⁷¹ *Op. cit. supra* (note n.° 25), p. 176.

⁷² *Op. cit. supra* (note n.° 38), p. 177.

⁷³ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 739, tome III.

⁷⁴ *Op. cit. supra* (note n.° 42) et (note n.° 28), doc. 590 et 697, tome III.

⁷⁵ PÉREZ EMBID, J.: «El Cister femenino en Castilla y León. La formación de los dominios. Siglos XII-XIII», Estudios en memoria del profesor don Claudio SÁNCHEZ ALBORNOZ: *En la España medieval V*. Madrid, 1986, tome II, pp. 761-796.

trémadure même, l'Hôpital connut un essor immédiat de l'élevage. Dès le début, il disposa sur place de grands espaces de pâturage permanent mais était dépourvu d'un grand *monte* en défens, jointif de ses bâtiments. Il tenta d'utiliser les terres communautaires, comme tous les établissements religieux n'ayant pas assez de *pastos* propres. Il fut considérablement aidé par le roi qui confirma ses droits à pratiquer l'élevage local, le protégea —1268, 1272, 1276 et 1281)⁷⁶. La «liberté» de 1217 ne lui sera confirmée qu'après 1284.

Les Cisterciens, pratiquant encore largement le faire-valoir direct dans leurs granges, développèrent largement l'élevage *estante*, sur leurs propres terres, mais aussi sur les communaux, bénéficiant de l'appui royal. Les *libertades* furent confirmées (sauf deux, probablement par désintérêt pour la transhumance) à plusieurs reprises même, à des intervalles compris entre 20 et 30 ans, ce qui dénote leur utilisation mais sans doute aussi des difficultés d'application. L'appui royal a été décisif.

§ Les Prémontrés:

Retuerta:

Ne reçut pas de confirmation.

— La Vid:

Obtint en 1254 approbation de sa *libertad* de 1232⁷⁷. L'élevage local y était en plein essor au XIII^e siècle, comme en témoigne un accord passé avec Peñaranda à propos des amendes à prélever sur le bétail passant d'un finage à l'autre. Cet élevage était en partie destiné aux cultures, très importantes alors. Fernando III interdit, en effet, que l'on prenne en gage les boeufs de labour se trouvant dans les granges... ni ceux des sujets ou des serviteurs du monastère⁷⁸.

— Buggedo de Campajares:

Buggedo fit confirmer sa «liberté» de 1176 en 1255, et connut une croissance normale de l'élevage⁷⁹.

- Aguilar de Campoo:

La *libertad* de 1178 fut confirmée en 1207 par Alfonso VIII, après octroi préalable d'une exemption de *portazgo*, pour que les troupeaux du monastère puissent pâturer avec les siens, ainsi qu'un *amparo*⁸⁰. Mais les autres gardiens de troupeaux, jaloux, détruisirent à plusieurs reprises les enclos où étaient parqués les animaux de Santa María de Aguilar lors des transhumances, en

⁷⁶ *Op. cit. supra* (note n.° 43), pp. 222-223.

⁷⁷ AHN, Clero, perg., carp. 380.

⁷⁸ AHN, Clero, perg., carp. 381.

⁷⁹ AHN, Clero, perg., carp. 174.

⁸⁰ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 738, tome III.

particulier en 1203 et 1206. A chaque fois le roi fut saisi d'une plainte. Le 30 juin 1207, il confirma la «liberté de pâturage» du plus riche monastère Prémontré de Castille et interdit de «démolir les cabanes»⁸¹. Des confirmations nouvelles seront nécessaires en 1214, 1229, 1255 puis après 1284⁸². Cela montre combien ce grand monastère d'élevage avait du mal à faire respecter ses privilèges. En 1249 l'abbé demanda une enquête sur les droits de dépaissance du monastère et fit confirmer propriétés et privilèges par Fernando III⁸³. Aguilar était alors un établissement en pleine expansion pastorale, pratiquant surtout l'élevage du mouton.

— Ibeas:

Sa «liberté» de 1189 ne tarda pas à être confirmée, en 1199⁸⁴. L'intérêt royal se manifesta également par le souci constant de protéger l'élevage local. En 1272, Alfonso X octroya ainsi un tarif de défens pour les *montes* d'Ibeas, confirmé par la suite⁸⁵, preuve que l'élevage monastique devait rencontrer des oppositions.

Les Prémontrés, sauf Ibeas et Juarros, grands éleveurs, présentent une situation à mi-chemin entre Bénédictins et Cisterciens.

§ *Les Chanoines Réguliers:*

— Parraces:

L'*amparo* et la «liberté» de 1188 furent confirmés en 1256⁸⁶, prélude à un grand développement.

— Santoyo:

La *libertad* de 1258 fut confirmée en 1284 par Sancho IV⁸⁷.

§ *Les Mendiants:*

— Caleruega:

Fit confirmer sa *libertad* en 1277 puis après 1284⁸⁸.

Pratiquement tous les monastères jouissant d'une «liberté de pâturage», ou presque, en ont sollicité la confirmation. L'élevage paraît s'être largement

⁸¹ Biblioteca Nacional de Madrid, Mss., *Tumbo de Aguilar*, f. 54.

⁸² *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 973, tome III. AHN, *Clero, perg., carp.* 1654, 1657, 1661 et 1674.

⁸³ MENCHÁN FERNÁNDEZ, C.: *Sobre los orígenes del régimen señorial en Castilla. El abadengo de Aguilar de Campoo: 1020-1369*, Málaga, 1982, p. 75.

⁸⁴ *Op. cit. supra* (note n.° 6), doc. 678, tome III.

⁸⁵ AHN, *Clero, perg., carp.* 250.

⁸⁶ Voir *supra* (note n.° 55), p. 105.

⁸⁷ AHN, *Ordenes Militares, Santiago, Uclés, carp.* 327, et *Universidades, leg.* 548 (1).

⁸⁸ *Op. cit. supra* (note n.° 57), 1277, doc. XXV et 1289, doc. XLVI.

développé. *L'estante* est le plus aisé à étudier, à cause des conflits locaux qu'il entraîne invariablement. Soulignons l'importance de la protection royale à l'égard de tous les types d'élevage. La multiplicité des confirmations de *libertades* est révélatrice, à la fois de l'intérêt que le roi portait à l'élevage monastique et au développement de la transhumance, et du prix que la plupart des monastères accordaient à l'obtention et au maintien d'une «liberté de pâturage», vraisemblablement difficile à faire respecter.

II. LA CRISE DE *L'ABADENGO* ET LE DECLIN DES LIBERTÉS DE PATURAGE: 1284-1369

La «crise de *l'abadengo*», comme appellent les historiens espagnols la crise qui affecta les temporels ecclésiastiques, dura de 1284 à 1350, mais le règne catastrophique de Pedro I (1350-1369), aux luttes civiles endémiques, la poursuivit artificiellement jusqu'à l'arrivée au trône du premier Trastamare en 1369⁸⁹. Les raisons en sont multiples: religieuses, économiques et politiques. Les Ordres «anciens» ne font plus recette, tandis que les «Mendiants» monopolisent les faveurs des fidèles. D'autre part, la Reconquête achevée, de nombreuses familles paysannes vont tenter leur chance dans le sud, désorganisant ainsi l'économie des seigneuries de Vieille Castille, région traditionnelle d'implantation des Bénédictins, Cisterciens et Prémontrés. Enfin, à ceci s'ajoutant les maux de la crise économique générale qui commence à se faire sentir dès le début du XIV^e siècle. Sur une toile de fond aussi peu favorable, les troubles politiques ont revêtu une gravité particulière.

1. Le tournant: les règnes de Sancho IV et Fernando IV: 1284-1312

Les prétentions de l'Infant don Sancho à monter sur le trône de Castille au détriment de ses neveux, entraînent une lutte civile dès 1282. Don Sancho se heurte violemment à son père, Alfonso X et, pour trouver des partisans, sacrifie en quelque sorte les monastères. Il cède donc à la noblesse, la laisse usurper *l'abadengo* sans vergogne et développer à son profit la détestable pratique de la *encomienda*. En 1284 Sancho parvient à succéder à son père, sous le nom de Sancho IV et s'emploie immédiatement à restaurer l'autorité royale, bien compromise par les libéralités faites aux nobles, en s'alliant aux villes. La politique royale change donc d'orientation.

Les villes se montraient inquiètes. L'organisation officielle et royale de la transhumance sous l'égide de *l'Honrado Concejo de la Mesta*, regroupant tous les éleveurs transhumants du royaume, venait de faire son apparition (au plus tard en

⁸⁹ Cette crise a été fort bien étudiée par MERCHAN FERNÁNDEZ, C.: *op. cit. supra* (note n.° 83, p. 86 et s.).

1273, date du premier privilège d'Alfonso X conservé, probablement un peu avant). Tout le bétail transhumant du royaume fut placé sous la protection royale, formant un seul troupeau, exempté de toutes taxes sauf là où un seigneur détenait le droit d'en percevoir et à l'exclusion du *servicio de ganado* ou de *ovejás*. En effet, en contrepartie du sauf-conduit royal, les éleveurs devaient acquitter ce *servicio*, en nature surtout, attesté dès 1269, année où sa perception fut votée aux *Cortes*. Cet impôt, d'abord transitoire, devint vite fixe, à acquitter à certains péages le long des *cañadas*, des drailles. Vers 1300 la perception en était régulière. Le *montazgo* était une redevance pour l'utilisation, au cours de la transhumance, des terres communautaires royales. Les villes s'inquiétaient car nombre d'entre elles, royales, avaient accaparé les *montazgos* au profit de leurs finances municipales. L'exemption dont jouissait la *Mesta* leur semblait à juste titre redoutable, de même que les «libertés de pâturage» accordées à trop de monastères à leur gré. Sancho IV (1284-1295) puis son successeur Fernando IV (1295-1312) dont le court règne débute par une minorité, accordèrent aux villes de multiples *montazgos*, 27 exactement, à percevoir à leur profit, ce dont elles étaient très avides, et obtinrent ainsi facilement leur appui contre les nobles⁹⁰.

Dans ce contexte de troubles politiques, la politique royale face à la transhumance monastique se caractérisa par une restriction des *libertades*, autrefois illimitées, à un nombre de têtes de bétail, parfois en plusieurs étapes, ou tout simplement par une absence de confirmation de privilège. Certes, la mise en place de l'impôt royal, le *servicio de ganados*, incitait à limiter le nombre des exemptés, mais surtout, les villes s'y montraient hostiles. Sancho IV donna un grand coup d'arrêt et inaugura une politique restrictive, avec quelques variantes suivant les Ordres. Son successeur, parvenu au trône, n'eut pas le temps de poursuivre beaucoup plus loin dans ce sens.

§ Les Bénédictins:

— Cogolla:

Sancho IV confirma la *libertad* mais la réduisit à 10.000 ovins et caprins et 100 juments⁹¹.

— Arlanza:

Sancho IV en 1289 puis Fernando IV en 1297 confirmèrent sans restriction la «liberté de pâturage»⁹².

— Oña:

⁹⁰ KLEIN, J.: *The Mesta*, Cambridge (Mss.), 1920, p. 190.

⁹¹ GAIBROIS, M.: *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, Madrid, 1922-1928, 3 vol. Voir doc. 320.

⁹² AHN, *Clero, perg., carp.* 370 et 371.

En 1287 sa «liberté» fut limitée à 15.000 brebis, ce qui ne variera plus jusqu'à la fin du Moyen-Age⁹³.

— Valvanera:

Nous ignorons quand ce monastère, qui jouissait vraisemblablement d'une *libertad* aux XIème et XIIème siècles, dut subir une réduction à 7.000 ovins, définitive elle-aussi.

— San Juan de Burgos:

En 1298 Fernando IV confirma sans restreindre la «liberté»⁹⁴.

— Cardeña:

Sancho IV, en 1290, fixa à 6.000 brebis ou chèvres et 50 juments le privilège d'exemption, précisant même «pour pâturer à Juarros et dans le royaume». Puis Fernando IV exempta en 1.300 de *portazgo* (péage) et de *montazgo* tous les habitants du village de Cardeña, ce qui confirmé en 1329⁹⁵.

— Silos:

En 1288, Sancho IV fixa le quota de bêtes désormais exemptées à 3.000 ovins, 50 caprins, 80 vaches et 30 juments⁹⁶.

Ainsi, sur sept exemples Bénédictins, nous ne comptons que deux confirmations sans réduction, contre cinq avec réduction. Toutefois, les Bénédictins n'apparaissent pas très brimés, probablement parce qu'ils n'utilisaient pas tous leurs droits, en comparaison avec les Cisterciens, beaucoup plus adonnés à l'élevage.

§ Les Cisterciens:

Sacramenia:

Sancho IV confirma la *libertad* en 1288, sans restriction⁹⁷.

Ni Valbuena, ni Huerta, ni Río seco, ni Moreruela, ni Bonaval, ni La Espina, ni Asunción de Cañas, n'obtinrent de confirmation, ni par la suite.

— Nogales:

En 1286 Sancho IV commença par entériner purement et simplement le privilège initial puis, en 1293, il le limita à 1.500 vaches, 1.600 ovins, 500 chèvres et 100 chevaux⁹⁸.

— Las Huelgas:

Sancho IV autorisa le couvent à reconstituer (?) un troupeau de 9.000 vaches, 150 juments et 3.000 porcs, vraisemblablement à la suite d'une

⁹³ AGS, RGS, 22 ag. 1489, f. 374; 26 oct. 1494, f. 108 et 2 mars 1512 (ss. ff.).

⁹⁴ PENA PÉREZ, F. J.: *Documentación del monasterio de San Juan de Burgos. 1091-1400*, Burgos, 1983, doc. n.º 115.

⁹⁵ *Op. cit. supra* (note n.º 22), p. 197.

⁹⁶ *Op. cit. supra* (note n.º 91).

⁹⁷ AHN, *Clero, perg., carp.* 1951.

⁹⁸ AHN, *Clero, Libro 5564*. PÉREZ EMBID: *op. cit. supra* (note n.º 25), p. 203.

épizootie⁹⁹. Peut-être ne s'agissait-il pas là uniquement du bétail transhumant. Cela fut confirmé par Fernando IV¹⁰⁰.

— Hospital Real de Burgos:

En 1288, le droit de libre pâturage fut restreint par Sancho IV à 30.000 ovins, 2.000 porcs, 100 juments, le 26 août, tandis que le lendemain un nouveau privilège mentionnait 8.000 bovins, 150 juments et 2.000 porcs. Pour Martínez García, ces deux documents ne doivent pas être cumulés pour les mêmes espèces. C'est pourquoi il propose les chiffres définitifs suivants, en 1288: 30.000 ovins, 200 chèvres, 10.000 vaches, 2.000 porcs, 150 juments¹⁰¹. En 1290, Sancho IV octroya à l'Hôpital la possibilité de joindre aux troupeaux de Sepúlveda, 7.000 ovins, 200 chèvres et 100 juments lui appartenant, ce qui confirmé en 1293¹⁰².

— Castañeda:

En 1289 Sancho IV limita l'exemption à 800 vaches, 1.000 brebis, 100 juments, ce que Fernando IV confirma en 1301.

En résumé, seul un monastère cistercien conserva son ancienne *libertad* et trois la virent amputée. Les six autres n'obtinrent rien.

§ Les Prémontrés:

— Retuerta et Ibeas de Juarros:

Tous n'obtinrent pas de confirmation. Bagedo dut attendre Alfonso XI.

— Aguilar de Campoo et Los Huertos:

Le premier, en 1285¹⁰³ et le second, en 1285¹⁰⁴ furent dotés par Sancho IV d'une confirmation sans limitation.

— La Vid:

Vit l'exemption de ses troupeaux fixée à 4.000 brebis, 100 juments, 200 vaches et 200 porcs¹⁰⁵.

§ Les Chanoines Réguliers:

Les deux grands couvents d'élevage subirent une amputation de leurs privilèges d'exemption.

— Parraces:

⁹⁹ *Op. cit. supra* (note n.° 10), p. 227.

¹⁰⁰ *Op. cit. supra* (note n.° 42), p. XXXV.

¹⁰¹ *Op. cit. supra* (note n.° 10), p. 226.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ AHN, *Clero, perg., carp.* 1661.

¹⁰⁴ AHN, *Clero, Libro* 13 464.

¹⁰⁵ AHN, *Clero, perg., carp.* 175.

3.000 brebis, 1.500 vaches, 800 porcs et 500 juments¹⁰⁶.

— Santoyo:

Après avoir accordé une confirmation sans restriction en 1284, Sancho IV procéda à une réduction: 1.000 vaches, 2.000 brebis, 200 porcs et 50 juments¹⁰⁷.

§ Les Mendians:

Les Dominicains de Caleruega, en 1289, virent leur exemption limitée à 200 vaches, 5 juments et 2.000 brebis, non compris le bétail des pasteurs¹⁰⁸.

Il s'agit, donc d'un coup d'arrêt assez considérable, surtout sous Sancho IV, très souvent en réponse à des demandes locales. Toutefois, Fernando IV octroya une liberté totale en 1311 à la Trinidad de Burgos¹⁰⁹, ainsi qu'à celle de Valladolid et à tout l'Ordre des Trinitaires¹¹⁰. Mais ces religieux ne furent jamais de grands éleveurs. Très urbanisés, ils étaient surtout intéressés par les terres de culture. Il était fort à parier qu'ils n'abuseraient pas de leur privilège. Remarquons également que certains monastères ont sans doute renoncé d'eux-mêmes à la transhumance. Enfin, ces «réductions» présentent l'avantage considérable de nous renseigner sur la nature et le volume approximatif des troupeaux transhumants, volume théorique généralement inférieur à la réalité.

1312: le point sur le bétail exempté

	Petit bétail			Grand Bétail	
	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Equidés
Bénédictins (5 monastères)	--16.000-- 25.000	50	—	80	80
	41.050 têtes			160 têtes	
Cisterciens (4 établissements)	39.600	900	5.000	21.300	600
	45.500 têtes			21.900 têtes	
Prémontrés (un monastère)	4.000	—	—	800	100
	4.000 têtes			900 têtes	

¹⁰⁶ *Op. cit. supra* (note n.° 55).

¹⁰⁷ AHN, *Universidades*, leg. 548 (1).

¹⁰⁸ *Op. cit. supra* (note n.° 88), doc. XLVI.

¹⁰⁹ GARCÍA ARAGÓN, L.: *Documentación del monasterio de la Trinidad de Burgos. 1198-1400*, Burgos, 1985, doc. n.° 47. La liberté totale est assortie de l'amparo royal.

¹¹⁰ *Ibid.*, doc. n.° 49.

Ch. Réguliers (deux couvents)	5.000	—	1.000	2.500	550
	6.000 têtes			3.050 têtes	
Dominicaines (un couvent)	2.000	—	—	200	5
	2.000 têtes			205 têtes	

Ce tableau de l'élevage monastique transhumant au tout début du XIV^{ème} siècle, dressé uniquement d'après les chiffres de bétail exempté, donc vraisemblablement inférieur à la réalité, est cependant révélateur. Nous constatons que les cinq monastères Bénédictins détenant encore une exemption peuvent faire transhumer presque autant de petit bétail (ovins, caprins et porcins) que les quatre Cisterciens (soit 41.050 têtes contre 45.000 têtes) mais, en revanche, 130 fois moins de grand bétail que les moines blancs. Les quatre établissements Cisterciens pouvaient faire transhumer, en valeur absolue, le chiffre le plus élevé de petit bétail et surtout, ce qui est étonnant, un troupeau de grand bétail (bovins et équidés) s'élevant, par nombre de têtes, à la moitié des ovins. Il s'agit là d'un élevage très riche, en liaison peut-être avec le faire-valoir direct. Les deux monastères de Chanoines Réguliers où le petit bétail ne représentait que le double du grand et, à un moindre degré, le monastère Prémontré où le rapport était de quatre à un, nous paraissent aussi significatifs. La place des bovins dans une transhumance qu'on a trop souvent tendance à imaginer exclusivement ovine dès le début, était encore importante, surtout si nous comparons avec les chiffres de la fin du XV^{ème} siècle, où la place des moutons est écrasante.

Mais si Sancho IV et Fernando IV mirent un tel frein aux exemptions monastiques, en revanche ils ne refusèrent pas leur appui aux abbayes, lésées ou non par eux, et qui avaient des difficultés à pratiquer l'élevage local. Sancho IV apporta ainsi son aide à Sahagún qui avait largement abandonné le faire-valoir direct mais était devenue une puissance d'élevage local¹¹¹. Le 12 avril 1291, il ordonna à la municipalité de Castroverde de ne pas pénétrer dans le finage de Volpejones, dépeuplé et appartenant à l'abbaye de Sahagún. En 1294 une enquête fut menée sur l'ordre de Juan Núñez de Lara dont les sujets de Melgar de Arriba volaient du bétail dans le défens du monastère, sur plainte de ce-dernier. Enfin, en 1294, Sancho IV interdit à tout un chacun de pénétrer à Saclicos, grange du monastère. Ainsi les Bénédictins de Sahagún avaient-ils conservé des terres non aliénées où ils pratiquaient l'élevage local. Mais le cas semble assez exceptionnel. Citons cependant Silos qui reçut encore d'importantes terres d'élevage en 1308¹¹².

¹¹¹ MARTÍNEZ SOMANA, P.: *La tierra de Campos occidental. Poblamiento, poder y comunidad del siglo X al XIII*, Valladolid, 1985, docs. 1111, 1116, 1123 et 1126.

¹¹² AHN, Clero, perg., carp. 376.

S'il brima pas mal l'élevage des Cisterciens, en revanche Sancho IV octroya son appui au prestigieux couvent de Las Huelgas, très lié à la dynastie. Pour mettre fin aux conflits incessants avec Burgos, il ordonna à cette dernière en 1290 de respecter la sentence rendue, à l'issue du procès Huelgas-Burgos, concernant l'entrée du bétail monastique dans les communaux burgalais. Le monastère prétendait y détenir le droit de libre pâturage (ce qui était une application locale de sa *libertad*). La ville s'opposait énergiquement. Toutefois, comme Las Huelgas n'avait besoin que d'y faire paître 100 moutons et 20 chèvres, Burgos finit par lui octroyer l'autorisation. L'année suivante, en 1291, Sancho IV réduisit le troupeau transhumant du monastère, vraisemblablement à la demande locale.

L'intervention royale dans l'élevage monastique local sera beaucoup plus conséquente sous Alfonso XI dont le règne coïncide avec la «crise» économique débutante.

2. L'organisation de la transhumance: la perception de l'impôt royal (*Servicio y Montazgo*): Alfonso XI (1312-1350) et Pedro I (1350-1369)

Le long règne de Alfonso XI commence par une minorité très troublée qui dure jusqu'en 1325. Les nobles en profitent pour redresser la tête et se livrer à de nombreuses déprédations, dans un climat endémique de guerre civile. Les temporels monastiques sont particulièrement visés. *L'encomienda* de nobles prend de l'ampleur. La crise démographique multiplie les villages désertés et excite la convoitise des accapareurs. L'élevage apparaît alors comme une spéculation intéressante. Certains établissements religieux, détenteurs de terres non aliénées, tentent d'y revenir avec un certain succès, tandis que les autres en sont réduits à la dépaissance sur les communaux, source de multiples problèmes.

Les villes prennent parti pour le roi, contre les nobles. Les *Cortes*, qui en sont l'émanation, tentèrent de prendre des mesures générales contre les déprédations nobiliaires, pour protéger notamment les temporels ecclésiastiques (1348: *Ordenamiento* de Alcalá)¹¹³. Les manifestations de la crise sont bien connues à Cardeña et à Cogolla¹¹⁴. En 1338, une enquête menée sur les comptes de quelques abbaye clunisiennes castillanes révèle leur état lamentable¹¹⁵. Mais Alfonso XI, s'il prend appui sur les villes, leur octroie le moins de privilèges possibles (seulement cinq *montazgos*). Au contraire, il récupère le plus possible d'impôts royaux aliénés sur la transhumance, et même des

¹¹³ *Op. cit. supra* (note n.º 89), ley III. Tit. XXII.

¹¹⁴ *Op. cit. supra* (notes n.º 7 et 22).

¹¹⁵ GARCÍA GONZÁLEZ, J. J.: *Vida económica de los monasterios benedictinos en el siglo XIV*, Valladolid, 1972.

*montazgos*¹¹⁶. Cette attitude s'inscrit dans un grand dessein de réorganisation de la transhumance et de mise en place d'un impôt unique, perçu au profit du roi sur le bétail transhumant, sorte de synthèse des *Servicios* et des *Montazgos* précédents, le *Servicio y Montazgo*, en 1343. Les éleveurs n'eurent plus rien d'autre à acquitter, à l'exception de quelques *montazgos* ou autres redevances perçus çà et là en vertu d'un privilège spécial. La mise en place de cette nouvelle fiscalité sur la transhumance fut lente et les villes résistèrent.

Alfonso XI leur donna toutefois satisfaction sur un point précis, en poursuivant la politique réductrice des «libertés de pâturage». Mais en cela il oeuvrait également pour lui-même, car une *libertad* équivalait désormais à une exemption de *Servicio y Montazgo*, impôt dont le produit devait revenir à la Couronne. Il se contenta de confirmer la *libertad* sans restriction d'Arlanza en 1316¹¹⁷, d'approuver puis de limiter à nouveau les exemptions de Las Huelgas et de l'Hospital Real. L'abbaye, en 1338, subit une amputation très importante de son privilège avec, probablement déjà, une réduction à 2.000 porcs qui durait encore à la fin du XV^{ème} siècle¹¹⁸. Quant à l'Hospital Real, dont la destinée était intimement liée à celle des Huelgas, Alfonso XI commença, en 1326, par confirmer la première réduction¹¹⁹, puis procéda à une seconde restriction, en 1338: 5.000 vaches et 75 juments, selon un document, ou 10.000 brebis et 50 juments¹²⁰. Toutefois, en 1345, le roi exempta de *Servicio y Montazgo* 800 têtes de moutons et brebis¹²¹. En 1490, les comptes de la transhumance font apparaître seulement une exemption de 10.000 brebis et 50 juments. Enfin, Alfonso XI confirma en 1313, suivi en 1351 par Pedro I, la «liberté» dont jouissait le monastère Prémontré de Bugedo¹²². Cependant, Alfonso XI octroya une *libertad* en 1330 (confirmée en 1351 par Pedro I) au couvent Prémontré de Santa Sofia de Toro, tardivement fondé par suppression du monastère double de Santo Tomás de Toro¹²³. L'octroi d'une *libertad* continuait à être considéré par le souverain comme une faveur d'exception susceptible d'aider un établissement religieux.

Alfonso XI protégea beaucoup l'élevage local des monastères naguère tous pourvus d'une *libertad de pasto*, contre les vols. de bétail, les usurpations de terres, les ruptures de communautés, etc.

¹¹⁶ *Op. cit. supra* (note n.° 90), p. 190.

¹¹⁷ AHN, *Clero, perg., carp.* 371.

¹¹⁸ *Op. cit. supra* (note n.° 42), p. XXXV et (note n.° 10), p. 221.

¹¹⁹ *Op. cit. supra* (note n.° 10), p. 373.

¹²⁰ *Op. cit. supra* (note núm. 43), p. 228.

¹²¹ GONZÁLEZ DIEZ, E.: *Colección diplomática del concejo de Burgos. 884-1369*, Burgos, 1984, doc.

200 bis.

¹²² AHN, *Clero, perg., carp.* 175.

¹²³ AHN, *Clero, perg., carp.* 3576 à 3579.

§ *Bénédictins:*

En 1345, Alfonso XI interdit aux chevaliers et écuyers de Sahagún de pénétrer sur les terres du monastère pour y couper de l'herbe ou y faire pâturer du bétail. En 1338 (et Pedro I à sa suite en 1351), il confirma les *dehesas* d'Oña qui étaient très menacées d'accaparement. Pâturages non aliénés, elles constituaient un atout considérable pour l'essor de l'élevage local à une époque où, dans la plupart des monastères Bénédictins, la majorité des terres avaient été aliénées¹²⁴. Au XIV^e siècle, les droits de pâturage d'Oña dans ses propres *montes*, la garde du défens de ses *dehesas* firent l'objet de plusieurs procès. Les moines jugèrent prudent de faire confirmer par le roi les sentences qui leur étaient favorables¹²⁵. Oña pratiqua certainement un élevage local actif mais abandonna peut-être la transhumance pour son propre compte car les confirmations qu'elle reçut d'exemption de *Servicio y Montazgo* pour 15.000 ovins précisèrent toujours, «pour sa seigneurie de Pineda», un peu au sud dans les monts de la Demanda. Au XIV^e siècle, Cogolla fut sans arrêt en lutte avec la municipalité de Madriz pour des questions pastorales. En 1347 Madriz reconnut enfin ses torts: la dépaissance dans les terres de parcours du monastère, la mise à mort abusive de bêtes de Cogolla, en dépit des accords de pâturage conjoint¹²⁶. Les comptes d'Arlanza de 1338 ne mentionnent aucun bétail, comme tous les autres monastères soumis à la grande enquête. Un minimum d'élevage local y était certainement pratiqué, malgré le patrimoine aliéné à 70 % par les seigneurs locaux et la présence de 20 moines seulement dans les bâtiments, plus six autres dans les trois prieurés¹²⁷.

§ *Cisterciens:*

La plupart des établissements Cisterciens continuèrent à pratiquer l'élevage local, surtout ceux qui avaient conservé leurs granges en faire-valoir direct. Les autres durent se rabattre sur les communaux ce qui ne permettait pas un élevage de grande envergure.

Sacramenia qui semble avoir abandonné la transhumance, obtint d'Alfonso XI, en 1347, puis de Pedro I en 1351, confirmation de son droit à prélever chaque année à un endroit précis, une certaine quantité de sel pour ses granges

¹²⁴ AHN, Clero, perg., carp. 311 et 313.

¹²⁵ AHN, Clero, perg., carp. 311, 313 et 320.

¹²⁶ GONZÁLEZ CRISPO, E.: *Colección documental de Alfonso XI*, Madrid, 1985.

¹²⁷ DE LEÓN SOTELO, M. C.: «El dominio monástico de San Pedro de Arlanza durante la plena y baja Edad Media», *En la España medieval IV. Estudios dedicados al profesor don Angel Ferrari Núñez*, Madrid, 1984 tome I, pp. 499-511.

et ses bêtes, preuve de ses activités pastorales¹²⁸. De son côté, Valbuena procède à des échanges, reçoit encore des donations et fait confirmer ses biens, en particulier ses pâturages, par le souverain. Huerta et Rioseco continuent à pratiquer un élevage local, difficile à saisir. Morcuera, après un brillant XIIIème siècle, connaît des difficultés au XIVème siècle. En 1311, le monastère donne à cens viager trois villages au Portugal, en échange de différents hameaux près du couvent, mais se réserve le droit de pâturer les portugais, ce qui dénote un intérêt soutenu pour l'élevage *estante* et de *travesío*¹²⁹.

La situation de La Espina, qui a abandonné la transhumance, illustre bien les deux aspects de l'élevage local. Tout d'abord dans les granges: en 1341, Alfonso XI interdit aux personnes extérieures de paître leur bétail dans le finage du monastère et, en 1346, la grange de Monreal, mal située entre La Espina et Salamanque (dont elle excite la convoitise) est, par précaution, arpentée et bornée¹³⁰. Ensuite, les granges ne suffisant pas, sur les communaux dont les moines font parfois, surtout à l'époque Trastamare, une utilisation excessive. Herrera qui ne pratique plus la transhumance demeure une grande puissance d'élevage. En 1345 elle reçoit la protection royale contre les nobles qui pénètrent dans ses *montes*, ses pâturages et ses *dehesas*, pour y introduire leur bétail¹³¹. C'est là la preuve que Herrera détient d'importantes terres d'élevage. Cette puissance terrienne est source de heurts avec le puissant voisin que constitue Miranda. En 1347 un accord intervint sur les *montes*, *términos*, *pastos*, *dehesas* et leurs limites, qui mentionne clairement les pasteurs et le bétail des moines¹³². Toujours à propos de Herrera, J. Pérez Embid signale une tendance typique des Cisterciens d'alors: profiter du dépeuplement des granges dû à la crise démographique, pour les convertir en vastes *dehesas* d'élevage, ce qui posait des problèmes particulièrement graves lorsque le dépeuplement était incomplet. Le monastère possédait à Tirgo, dans la Rioja, les granges de Arteago et Tirgo. En 1338, un procès l'opposa aux villageois et clercs de Tirgo à propos de la dépaissance dans le finage de Tirgo et des dîmes à verser pour cet élevage local. La sentence rendue précise que les moines ne pourront détenir, dans chacune de leurs deux granges, que dix vaches (et le croît), deux juments, soixante brebis ou chèvres, le bétail de labour et des pores à volonté, qui devront être gardés par des bergers de Tirgo, conjointement avec les bêtes des habitants. L'impression laissée par le temporel de Herrera au XIVème siècle est celle d'un équilibre encore raisonnable entre les cultures et l'élevage¹³³.

¹²⁸ AHN, Clero, perg., carp. 1951. Un *cahiz* vaut 528 litres, mesure de Tolède.

¹²⁹ *Op. cit. supra* (note n.º 33), p. 464, tome II.

¹³⁰ *Op. cit. supra* (note n.º 38), pp. 178-179.

¹³¹ *Op. cit. supra* (note n.º 126), doc. 305.

¹³² *Op. cit. supra* (note n.º 75), p. 527.

¹³³ *Ibid.*

Las Huelgas avait déjà subi une importante amputation du nombre de ses bêtes transhumantes exemptées. D'autre part, la proximité de Burgos, l'élevage local soulevait de sérieuses difficultés que les réductions de «liberté de pâturage» ne résolurent pas. Au XIV^e siècle, les vols de bétail, les invasions de *dehesas* et *prados* (en particulier en 1329) se succédèrent. Les trois premières décennies du XIV^e offrent la situation classique d'un monastère livré aux abus des nobles des villes voisines et, même, des officiers royaux. L'appui royal, qui ne se démentit lors du conflit avec Burgos, ne donna guère de résultats¹³⁴. Quant à l'*Hospital Real*, il essaya de transformer en *dehesas* des villages abandonnés, guère soutenu par Alfonso XI, beaucoup plus par Pedro I.

Bref, il est fort difficile d'évaluer cet élevage local Cistercien qui pouvait aller de l'élevage «de survie», ne visant qu'à satisfaire les besoins d'une communauté réduite, à la spéculation pastorale. Cette dernière n'était praticable que dans les *dehesas*. Le recours aux communaux, le partage de ceux-ci avec les communautés locales, ne pouvaient pas permettre l'entretien d'un troupeau important.

§ *Prémontrés*:

La situation était assez semblable. Bugedo, en plus de la transhumance, cherchait à développer son élevage local. En 1328, la ville de Santo Domingo de la Calzada accepta d'accorder au monastère la «citoyenneté» qui comportait entre autres, le droit d'utiliser les communaux¹³⁵. A cela s'ajoutait l'élevage dans les granges, victime d'incessantes exactions de la part des agents du roi et des abus de la *encomienda*. A plusieurs reprises, le roi dut confirmer les granges. De son côté, Aguilar de Campoo, en dépit de sa réputation de richesse, subit cependant les contrecoups de la crise: aliénations et accensements se multiplient et le roi soutient le monastère contre les exactions de la noblesse¹³⁶. Tout comme les monastères Bénédictins de Tierra de Campos, Aguilar tente de s'emparer de villages désertés pour les transformer en *dehesas*¹³⁷. Alfonso XI intervient également pour défendre le bétail, les granges et les sujets de Los Huertos. Il interdit en particulier la dépouille illicite sur les terres du couvent¹³⁸. Enfin, à La Vid, l'élevage local devient problématique. En 1341, le monastère se plaint au roi qu'on s'empare de ses *montes*, qu'on les laboure et qu'on pâture ses granges¹³⁹. En 1342, une sentence délimite les

¹³⁴ *Op. cit. supra* (note n.° 43), p. 227.

¹³⁵ AHN, *Clero, perg., carp.* 174.

¹³⁶ *Op. cit. supra* (note n.° 83), p. 86 et s.

¹³⁷ AHN, *Clero, perg., carp.* 1679 à 1686.

¹³⁸ *Op. cit. supra* (note n.° 126), doc. 81.

¹³⁹ AHN, *Clero, perg., carp.* 382.

terres de La Vid et de Castillejo puis précise les conditions de la dépaissance commune¹⁴⁰.

§ *Les autres monastères:*

Quant aux Chanoines Réguliers de Parraces et Santoyo, ils pratiquaient un élevage local, mal connu. Les Trinitaires n'étaient plus guère éleveurs, sauf ceux de Burgos. Mais les dominicains de Caleruega élevaient assez de bétail pour se heurter au village voisin de Baños, en 1332¹⁴¹.

III. LE TRIOMPHE DE L'ÉLEVAGE ÉREMITIQUE ET LES NOUVELLES EXEMPTIONS DE *SERVICIO Y MONTAZGO*: 1369-1506

La date de 1369, arrivée au pouvoir de la dynastie Trastamare, en pleine «crise» économique, est fondamentale pour notre propos. Ce changement politique, à une époque où la faveur royale était déterminante pour promouvoir l'élevage transhumant, va être riche de retombées. Trois caractéristiques donnent son unité à cette période 1369-1506:

— La crise économique, commencée dans la première moitié du XIV^{ème} siècle, se poursuit jusqu'au milieu du XV^{ème} siècle et même un peu au-delà, jusqu'à l'avènement d'Isabel. Le déclin démographique net, la multiplication des villages désertés, incitent les éleveurs à spéculer sur les activités pastorales et, en particulier, sur la transhumance des moutons merinos. Les monastères sauront-ils et pourront-ils saisir l'occasion offerte? Plus exactement quels sont ceux qui, appartenant aux Ordres dits «anciens» détient encore une «liberté de pâturage»? Une minorité. Les autres ne pourront compter que sur les profits de l'élevage *estante* ou de *travesía*.

— La crise religieuse: tout le royaume, souverains en tête, est acquis à l'idée de «réforme» de l'Église, des séculiers comme des réguliers. La politique royale se présente comme un dyptique: d'un côté la «réforme» des Ordres anciens, avec le retour à l'Observance, de l'autre la fondation d'Ordres nouveaux, en accord avec la spiritualité de l'époque, pratiquant l'éremitisme et, par là même, par leur implantation très à l'écart, très tournés vers l'élevage.

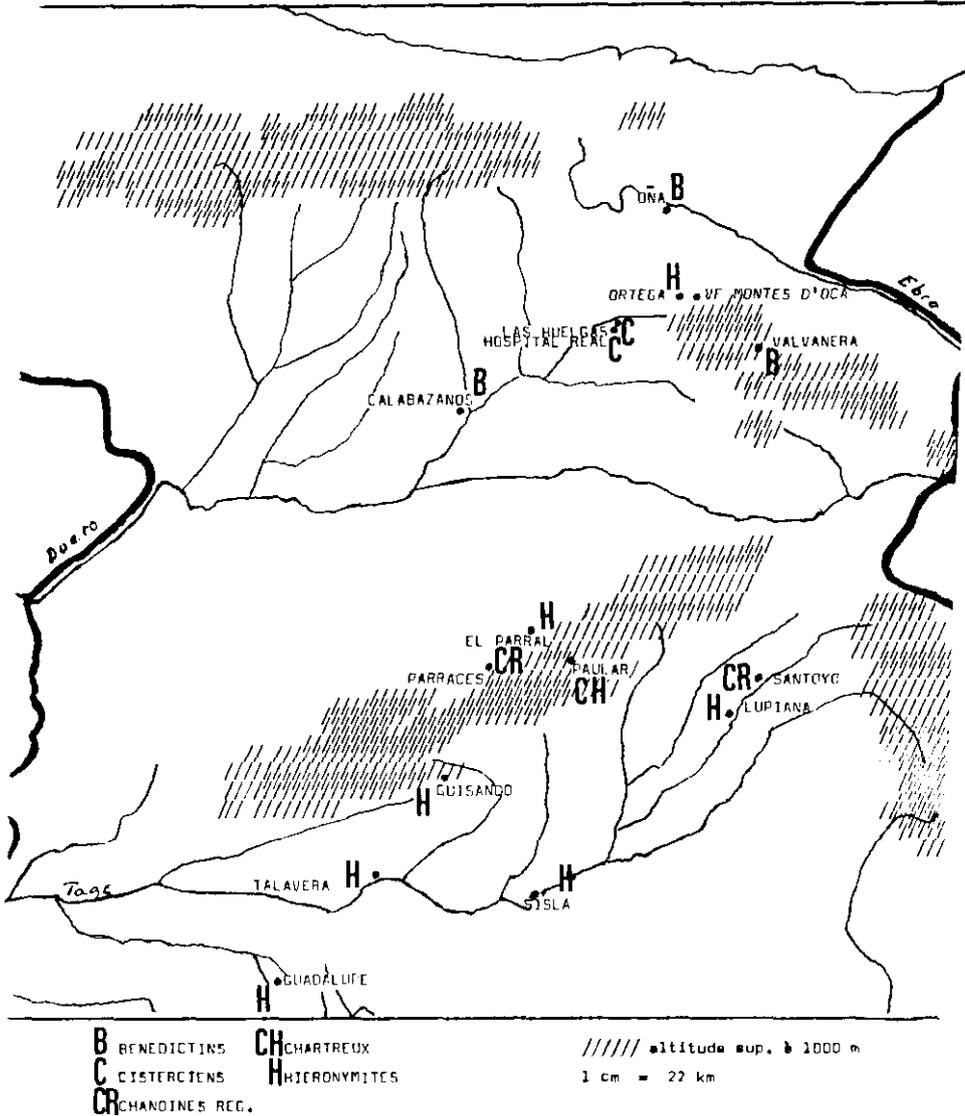
— Enfin, la faveur royale à l'égard de ces Ordres prendra, de manière naturelle et classique, la forme d'une «liberté de pâturage», aide traditionnelle au démarrage d'un élevage monastique, mais de plus en plus la forme nouvelle d'une exemption limitée de *Servicio y Montazgo*. Nous envisagerons cette

¹⁴⁰ AHN, «Índice de la Vid y San Millán de la Cogolla», *Índice de los monasterios y conventos suprimidos que se conservan en el archivo de la RAH. Sección I. tomo I. Madrid, doc. 86.*

¹⁴¹ *Op. cit. supra* (note n.º 57), doc. CCLXXIX.

évolution de manière chronologique, avant de faire le point à la fin du XVème siècle tant sur le transhumance que sur l'élevage local.

LES MONASTERES EXEMPTES DE SERVICIO Y MONTAZGO FIN XVème s.



1. L'Observance et l'élevage

Le retour à l'Observance, à l'application stricte de la règle, concerne les Ordres «anciens», Bénédictins, Cisterciens, Prémontrés, mais aussi les Mendians. Enrique II, premier roi Trastamare, montre l'intérêt qu'il porte à cette réforme. Pensant remédier à l'état lamentable de certains temporels, il fait bénéficier nombre de monastères de ses *mercedes enriqueñas* (grâces d'Henri). Son successeur, Juan I (1379-1390), adopte une autre politique, prenant conscience qu'il ne peut sauver les Ordres «anciens» qu'en les aidant à restaurer leur économie. Les *Cortes* de Palencia, en 1388, ainsi que celles de Guadalajara en 1390, prennent des mesures pour lutter contre la spoliation des biens d'Eglise, qui furent peu efficaces, tandis que le roi s'attelle à la tâche, Ordre par Ordre, avec davantage de succès.

Les Ordres «anciens»:

Pour la plupart, ils végètent. Toutefois quelques maisons essayent de se réformer et de trouver dans l'élevage une issue.

§ *Les Bénédictins:*

Dès 1338 les comptes qui subsistent et que nous avons déjà évoqués, signalent l'état lamentable du temporel, la ruine des édifices, l'abandon de la gestion communautaire, la transformation de prieurés en bénéfices paroissiaux ainsi que le nombre parfois très faible de moines.

Juan I s'attaqua à la réforme Bénédictine en fondant le monastère d'Observants de San Benito de Valladolid, maison-mère de la future Congrégation castillane de l'Ordre Bénédictin réformé. En 1390 San Benito reçoit une très belle (et indispensable pour garantir sa survie) dotation, ainsi qu'une communauté de moines venus de Sahagún. Très vite, le nombre des frères attirés par le retour à la Règle primitive, augmente, tandis que le temporel s'accroît. Les idées de réforme gagnent deux des monastères étudiés plus haut: San Juan de Burgos (1434-37) et Oña (1450-55). Non content de cela, un de ses descendants, Juan II fonde un nouveau monastère Bénédictin sur lequel nous possédons très peu de renseignements, celui de Calabazanos, non loin de Palencia, en 1431, visiblement Observant¹⁴².

Dans ce contexte si précis, on pourrait supposer que les souverains Trastamare, ont favorisé la transhumance des monastères réformés. Ils ne l'ont fait

¹⁴² AHN, *Clero, perg., carp.* 1700. En 1441 une bulle d'Eugène IV est adressée au prieur de San Benito de Valladolid pour l'informer que Sta. María de la Consolación de Calabazanos ne comptant plus que dix moines, il a accepté sa réunion avec le prieuré de San Miguel del Moral. Ce qui est chose faite en 1453.

que lorsque les circonstances s'y prêtaient. En fait, ils se sont surtout contentés de confirmer les privilèges des seuls établissements bénéficiant encore d'une exemption de *Servicio y Montazgo*, jusqu'à concurrence de 15.000 ovins, «pour son village de Pineda». Nous ignorons si le privilège est encore utilisé par le monastère ou seulement par ses manants. Périodiquement jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle, Oña fera confirmer cette exemption. La maintenir ne semble pas avoir été toujours chose aisée et Oña dut faire appel au Conseil Royal à maintes reprises. Par exemple, le 4 juillet 1493, ce dernier ordonna au village de Manjarres, sur la *cañada*, de cesser de prélever sur le bétail de Pineda quatre à cinq moutons, brebis ou agneaux, comme il le faisait depuis six ans¹⁴³. Valvanera, de même, bénéficie d'une confirmation d'exemption de *Servicio y Montazgo* de 7.000 ovins. En revanche, San Juan de Burgos, Observant, mais ayant largement abandonné la transhumance et ne détenant plus aucun privilège à ce sujet, n'en reçoit pas un nouveau. Quant aux couvents nouvellement fondés, seul Calabazanos, à une date inconnue, mais antérieure à 1493, reçut une exemption pour 4.000 ovins. Au total, sous les Trastamare, les Bénédictins détiennent encore une exemption pour 26.000 têtes d'ovins.

En revanche, l'élevage local, tant des Observants que des monastères réformés, bénéficie de l'appui des souverains. Nos renseignements datent surtout du dernier quart du XV^{ème} siècle, époque de la conservation du *Registro General del Sello* qui garde trace de tous les procès devant le Conseil Royal. Oña développe l'élevage local, *estante*, comme l'indique la multiplication des procès locaux, des empiétements sur les pâturages du monastère. En 1414, il gagne un procès contre la municipalité de Tamayo, réussissant ainsi à faire valoir ses droits de dépaissance dans le dit village, jour et nuit, ce qui laisse supposer qu'il existait probablement une «communauté de pâturage» entre Oña et Tamayo¹⁴⁴. A plusieurs reprises, le Conseil royal ordonne de laisser le bétail du monastère pâturer là où il en a le droit, ce qui prouve un certain faire-valoir direct¹⁴⁵. De même, les moines tentent-ils de faire pâturer les villages désertés, multiplient les bornages¹⁴⁶. Le chiffre élevé des conflits engendrés par l'élevage local ne peut pas ne pas traduire un regain d'intérêt pour celui-ci. Il semble bien d'ailleurs avoir sauvé l'économie monastique. Valvanera, outre la transhumance, s'adonna à un élevage local croissant dont nous avons connaissance à travers les conflits engendrés par la proximité de Soria, grande ville au finage très pastoral et elle-même capitale de *cuadrilla* de la *Mesta*. Les querelles deviennent incessantes à la fin du XV^{ème} siècle. C'est ainsi qu'en 1499, le couvent se heurta à un empêchement de pâturer, qu'en 1500 Soria se plaignit que Valvanera avait l'intention de faire une grange, soit

¹⁴³ AGS, RGS, 4 julio 1493, f. 206.

¹⁴⁴ AHN, Clero, perg., carp. 323.

¹⁴⁵ AGS, RGS, 17 en., f. 57; 27 en. 1492, f. 48.

¹⁴⁶ AHN, Clero, perg., carp. 320, 324 à 334.

disant sur des terres communautaires, qu'en 1511, enfin la communauté de pâturage existant entre Valvanera et Soria fut rompue, deux brebis appartenant à un pâtre furent saisies en gages (signe classique de rupture)¹⁴⁷.

Tous ces monastères semblent donc pratiquer un élevage *estante* actif, joint aux activités de transhumance. Tant Oña que Valvanera ne paraissent manquer totalement de terres de pâture, mais au contraire soucieux de défendre leurs pâturages et, éventuellement, leurs usurpations. Mais ils donnent l'impression de dépendre déjà largement des communaux, bien qu'à un moindre degré que d'autres établissements. Cela semble assez normal pour Oña qui a largement abandonné le faire-valoir direct. L'attitude de Valvanera, désireux de faire une grange apparaît comme très significative d'une prise de conscience des avantages de la gestion directe.

La majorité des abbayes bénédictines ne jouit plus d'exemption, ne pratique plus la transhumance (absente de la documentation), mais cherche dans l'élevage *estante* une issue, ce qui est assez facile sur des terres propres, beaucoup plus malaisé lorsqu'il faut avoir recours aux seuls communaux. En 1496, Sahagún se plaint devant le Conseil royal d'avoir été spolié de ses pâturages, *montes*, près et *dehesas* par les villages voisins puis, en 1498, qu'on lui avait injustement pris des gages en bétail¹⁴⁸. Il demeurerait alors une incontestable puissance d'élevage. Au XV^{ème} siècle on trouvera encore mention de ses troupeaux. Juan I eut à défendre Arlanza contre le brigandage des grands seigneurs qui, entre autres, s'emparèrent en 1380 de bétail appartenant à l'abbaye et qui furent contraints de le rétrocéder. Arlanza, à la fin du XV^{ème} siècle, détenait encore des prieurés, en particulier celui de Cárdbaba qui devint grange de l'abbaye Cistercienne de Sacramenia en 1488. Il s'y trouvait alors trois jeunes taureaux, treize vaches, un taureau, neuf veaux. Ce cheptel indique que les cultures à Cárdbaba, étaient vraisemblablement plus importantes que l'élevage, et que celui-ci était en tous cas largement destiné aux cultures¹⁴⁹. Arlanza, faute de pâturages suffisants, a recours aux communaux, en abuse, ce qui entraîne des procès. En 1498, par exemple, il est en litige avec Cerezales (Vegas del Condado, province de León), à propos d'un finage dit Oja¹⁵⁰.

San Juan de Burgos, Observant, a abandonné la transhumance pour l'élevage local. Le 9 juillet 1386, Juan I rend une sentence en sa faveur contre la municipalité de Cortes qui, depuis peu, contestait les droits du monastère sur les pâturages du village de Castañares¹⁵¹. Au XV^{ème} siècle, l'élevage ne semble pas avoir pris la première place, probablement à cause de la nécessité

¹⁴⁷ AGS, RGS, 12 julio 1499, f. 175; 18 ag. 1500 (sans foliation); 12 oct. 1500 (sans foliation).

¹⁴⁸ AGS, RGS, 6 nov. 1496, f. 62; 20 julio 1496, f. 101; 15 marzo 1498, f. 143.

¹⁴⁹ MARTÍN POSTIGO, M. S.: *Santa María de Cárdbaba, priorato de Arlanza y granja de Sacramenia*, Valladolid, 1979, doc. XXVIII. AHN, *Clero, códice* 104 B.

¹⁵⁰ AGS, RGS, 15 mayo 1498, f. 250.

¹⁵¹ *Op. cit. supra* (note n.º 20), p. 297.

aux droits d'usage. En 1496 Cardeña plaide devant le Conseil Royal, prétendant être en possession du finage de Villafria (au NE. de Burgos), ainsi que d'autres, d'y avoir joui depuis 80 ans d'une «communauté de pâturage, jour et nuit» que, depuis peu, les habitants de Villafria et autres villages lui appartenant, contestaient, empêchant la dépaissance de ses troupeaux¹⁵². Tout au début du XVIème siècle, Sobrado devint grange de Valbuena, ce qui est plutôt bon signe pour ce monastère. Mais un procès s'engage très vite car Valbuena est empêchée de pâturer les *pastos* lui appartenant¹⁵³. Enfin, à Silos, en 1497, une communauté de pâturage est rompue, tandis que l'abbé tente de borner un village déserté, vraisemblablement pour en faire une *dehesa*. Les habitants s'y opposent. Toutefois la reine donne l'ordre de procéder au bornage¹⁵⁴.

Il est pratiquement impossible d'évaluer l'importance de l'élevage local. Il semble que, dans un certain nombre de monastères, il permettait au moins de vivoter.

§ *Les Cisterciens:*

La situation des moines blancs était moins catastrophique. La réforme commença peu après la mort de Juan I, sous son successeur, Enrique III, en 1395, autour d'un groupe d'ermites. A l'époque précédente (1284-1369), seuls Las Huelgas, l'Hospital Real et Nogales détenaient encore une exemption pour une partie de leur bétail. Sous les Trastamare, Nogales perdra ce privilège. Remarquons la grande vitalité de certains monastères, convertis à l'Observance, pratiquant élevage transhumant et local, comme Las Huelgas et son annexe l'Hospital Real.

Las Huelgas, toujours très lié à la monarchie, bénéficie d'une confirmation de son exemption, mais d'une exemption réduite pour la seconde fois en 1338 probablement, à 2.000 porcs, ce qui bougera plus jusqu'à la fin du Moyen-Age¹⁵⁵. Cette transhumance porcine, assez curieuse, ne devait pas être très lointaine. Par ailleurs, les Cisterciennes de Las Huelgas, continuèrent leur lutte séculaire contre Burgos et eurent bien du mal à conserver leurs terres d'élevage, objet d'incessantes tentatives de spoliation qui s'accrochèrent au cours de la seconde moitié de XVème siècle, époque de la reprise démographique¹⁵⁶. En 1487 les moniales se plaignirent devant le Conseil royal que le village de Villaçopecque essayait de s'emparer d'un pré commun à Barrio. En 1503, même démarche, car le village de San Andrés de Pedernales, dépendant

¹⁵² AGS, RGS, 29 ab. 1496, f. 96.

¹⁵³ AGS, RGS, 27 ag. 1509 (sans foliation).

¹⁵⁴ AGS, RGS, 4 oct. 1497, f. 173.

¹⁵⁵ *Op. cit. supra* (note n.º 42), MARTINEZ GARCIA, p. 221.

¹⁵⁶ Comme pour tous les monastères à cette période notre principale source est le RGS de Simancas, à partir de 1475.

des Huelgas, dépeuplé, avait été accaparé par un burgalais qui y avait établi deux ou trois paysans pour labourer et faisait abattre le bétail monastique qui avait l'habitude d'y pâturer. Enfin, un document légèrement postérieur fait allusion non pas à un habitant de Burgos, mais à plusieurs personnes¹⁵⁷.

En fait, la situation de Las Huelgas n'était pas grave dans la mesure où l'Hospital Real lui était rattaché. L'exemption de *Servicio y Montazgo* reçue par ce dernier en 1371, pour 10.000 brebis et 50 juments, sera confirmée sans modification par Enrique III en 1392, puis en 1420 et régulièrement jusqu'en 1490¹⁵⁸. Ce privilège permettait de pratiquer une transhumance d'importance, dont Las Huelgas pouvait certainement profiter. Un document de 1490 atteste la présence de bétail appartenant à l'*Hospital* à Olmedo, où il est victime d'une perception injuste¹⁵⁹. L'élevage local était également largement pratiqué dans le difficile voisinage de Burgos et de ses monastères. La multiplication des conflits dans la seconde moitié du XV^e siècle, et leur évocation devant le Conseil royal, sont de précieux indices. En 1483, un burgalais déroba deux moutons et, en 1487, les frères qui détenaient une maison et une grange à Requena depuis 20 ou 30 ans, où ils faisaient pâturer leur bétail, furent victimes d'une agression de la part de nobles importants qui pénétrèrent dans la *dehesa* (de la grange), rossèrent les bergers et prélevèrent cinq têtes de bétail. En 1497, l'Hospital engagea un procès contre Burgos et les villages de son finage, parce qu'on lui contestait le droit de pâturer dans les finages voisins de Quintana de Sobresierra et Castrillo de Rucios. Enfin, en 1509, le commandeur de l'Hospital se plaignit qu'on avait spolié les finages, communaux, *montes* et prés appartenant à l'établissement¹⁶⁰. Cette hostilité permanente de Burgos et des nombreux monastères proches de la ville fut certainement une gêne considérable pour le développement de l'élevage local. Mais celui-ci suffisait certainement à couvrir les besoins élevés de l'hôpital. La mention de granges, de *dehesas* indique que celui-ci possédait encore des terres en propre et qu'il avait compris le profit à tirer d'un village déserté, mais un peu éloigné, ne formant pas un défens proche des bâtiments hospitaliers.

Les autres maisons Cisterciennes, dépourvues désormais de liberté de pâturage (ce qui n'excluait évidemment pas la possibilité de transhumer) développèrent l'élevage local dans la mesure où elles détenaient encore des granges. La documentation ne nous renseigne pas, ou guère, sur Valbuena, Ríoseco, Bonaval et Asunción de Cañas. Sacramenia entreprit une tentative de récupération de ce qui avait été spolié au cours des guerres civiles. En 1491, elle obtint du Conseil Royal la restitution des *dehesas* et finages qui lui avaient été dérobés par Alvaro de Luna et par sa seigneurie de Fuentidueña, sous le

¹⁵⁷ AGS, RGS, 27 julio 1487, f. 38; 24 mayo 1503 et 19 junio 1503 (sans foliation).

¹⁵⁸ AGS, RGS, 14 nov. 1490, f. 86.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ AGS, RGS, 22 nov. 1483, f. 63; 28 julio 1487, f. 53; 31 en. 1497, f. 90; 20 ag. 1509 (sans foliation).

règne de Juan II¹⁶¹. Le monastère détenait encore des granges et acquit même, signe de vitalité, celle de Cárdaaba (voir *supra*). Certains monastères, surtout les plus pastoraux d'entre eux comme Huerta, menèrent une politique agressive. Le village de Monteagudo, propriétaire depuis 30 ans d'un terrain limitrophe de celui de l'abbaye qui servait à la dépaissance, subit l'invasion des hommes de Huerta et des villageois qui vinrent s'emparer de 40 brebis. Huerta reçut l'ordre, en 1491, de ne pas s'opposer à cette dépaissance¹⁶². En revanche, le monastère dut lutter pour défendre ses droits de pâturage, en particulier dans les communaux de Molina. Le proche village de Montuenga de Soria essaya néanmoins, en 1502, de faire une *dehesa* précisément là où Huerta faisait pâturer. Le duc de Medinaceli, seigneur de Montuenga, confirma alors la communauté de pâturage existante, ce qui n'empêcha pas Montuenga de recommencer¹⁶³. Enfin, en 1503, une quarantaine d'hommes d'Almazán pénétrèrent dans le finage de Huerta et y dérobèrent 40 bêtes d'ovins, après avoir maltraité le reste du bétail¹⁶⁴.

Moreruela, dont l'élevage était très actif au XV^{ème} siècle, faisait souvent preuve d'agressivité, essayant à la fois d'agrandir ses *dehesas* et d'imposer ses bêtes dans les communaux. En 1500 le village de Requejo, dépendant de la grange du monastère, se plaignit que ce-dernier voulait le dépeculer pour en faire une *dehesa* d'élevage. En particulier, Moreruela interdisait aux habitants de mener leurs vaches et juments dans une *dehesa* du village qui leur était accessible¹⁶⁵. En 1500, le proche village de Moretilla était en procès avec le monastère qui avait, à nouveau, mené 6 à 5.000 têtes de bétail à pâturer dans la région de León (à la suite d'un déplacement de *travesía*) à Los Pardines et Valde. Le Conseil Royal fit enquêter pour savoir s'il s'agissait d'une «coutume». Si ce n'était pas le cas, Moreruela avait à acquitter des droits de dépaissance¹⁶⁶. A Nogales l'élevage *estante* était en plein essor, mais croissait de manière irrégulière, ce qui engendrera des représailles paysannes au début du XVI^{ème} siècle. En 1485, Nogales fut accusé d'avoir volé du bétail à La Espina et convoqué devant le Conseil Royal¹⁶⁷.

En 1420 La Espina baille encore à ferme ses granges, ou tout au moins celle de Monreal, pour 10 florins et deux moutons par an. Il recommence en 1460, aux mêmes conditions, en précisant bien que la dite grange est propriété du monastère¹⁶⁸. A la fin du XV^{ème} siècle, un conflit de dépaissance oppose

¹⁶¹ AGS, RGS, 14 feb. 1491, f. 22.

¹⁶² AGS, RGS, 17 marzo 1491, f. 524.

¹⁶³ AGS, RGS, 2 feb. 1502 (sans foliation).

¹⁶⁴ AGS, RGS, 3 feb. 1503 (sans foliation).

¹⁶⁵ AGS, RGS, 30 oct. 1500 (sans foliation).

¹⁶⁶ AGS, RGS, 30 nov. 1500 (sans foliation).

¹⁶⁷ AGS, RGS, 29 dic. 1485, f. 69. *Op. cit. supra* (note n.º 25), p. 630.

¹⁶⁸ *Op. cit. supra* (note n.º 25), p. 181.

La Espina à la ville de Tordesillas. En 1490 une sentence adjuge à Tordesillas La Socuesta, objet du litige, mais autorise les moines et leurs paysans à y faire pâturer¹⁶⁹. Cette sentence est rappelée en 1496. En 1493 La Espina fait rédiger une exécutoire à la suite d'une sentence ayant reconnu à son bétail le droit de pâturer à Eslúa, à l'intérieur de certaines limites¹⁷⁰. En 1484 l'abbé est victime d'un vol de bêtes et une enquête est ordonnée¹⁷¹. L'élevage était certainement important à la fin du Moyen-Age et au XVIème siècle à La Espina. Rodríguez de Diego évoque la «gran vacada», évaluée à 5.000 têtes de bovins d'avant 1610, pour la comparer aux 1.000 têtes d'après cette date. Cet élevage très riche se doublait de celui, plus modeste, d'un troupeau d'ovins¹⁷². Sandoval, lui aussi, développa beaucoup ses activités pastorales à la fin du Moyen-Age. En 1443 le monastère était en procès avec la ville de León à propos de terres, prés et pâturages sis près du fleuve Porma, entre Villacelama, dépendant de Mansilla et Villaturiel et Mancilleso¹⁷³, soit très près de Sandoval. En 1493 une sentence obligea Ramiro Núñez de Guzmán à laisser à Sandoval libre accès au village d'Isoba, près de Puebla de Lillo, tenu en commande, et à consentir que son bétail y pâture, en particulier dans la *dehesa*¹⁷⁴.

Herrera accuse au XVème siècle un notable déséquilibre entre cultures et élevage, au bénéfice de ce dernier. Les villages désertés sont transformés en *dehesas*. Les procès se multiplient, de même que les accords, les bornages. Ainsi en 1427 entre Herrera, Ocio et Berganza¹⁷⁵. Les heurts les plus spectaculaires sont ceux qui opposent Herrera et la ville de Miranda. En 1506 Miranda, qui a prélevé 20 brebis dans le finage de son hameau de Ircio, communautaire avec le monastère, se voit obligé de restituer et d'accepter la dépaissance des troupeaux monastiques. En 1507 l'affaire reprend car Ircio se dépeuplait sous la pression excessive du bétail de Herrera, Bugedo et San Miguel qui y auraient 4.000 bêtes (à eux trois, soit en gros 1.300 par couvent). Une notation intéressante signale qu'autrefois Herrera n'avait que 50 ou 60 ou 100 têtes de bétail, vaches, brebis et porcs, tandis que maintenant son cheptel atteignait 100 vaches, 100 porcs, de 600 à 1.000 brebis, 15 ou 20 jeunes taureaux, ce qui supposerait une multiplication par trois du nombre des bovins et porcins et par 20 ou 30 celui des ovins¹⁷⁶. La vérité devrait se situer entre 820 et 1.220 têtes (toutes espèces confondues). En 1517, toujours à propos d'Ircio dit grande du monastère, un témoin favorable à ce dernier, précise qu'il

¹⁶⁹ *Op. cit. supra* (note n.º 25), p. 183.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ AGS, RGS, 24 dic. 1484, f. 69.

¹⁷² *Op. cit. supra* (note n.º 38), p. 76.

¹⁷³ MARTÍN FUERTES, J. A.: *Archivo histórico municipal de León. Catálogo de documentos*. León, 1927, doc. 314.

¹⁷⁴ AGS, RGS, 14 en. 1493, f. 263.

¹⁷⁵ AHN, Clero, perg., carp. 246.

¹⁷⁶ AHN, Clero, pap., leg. 1094.

y a 50 ans, Herrera n'y avait que 200 brebis. Il ne s'agit là que d'une seule grange. L'estimation ci-dessus faite de 600 à 1.000 brebis peut donc paraître une appréciation raisonnable. Herrera devait lutter sans arrêt pour conserver ses droits de communauté de pâturage¹⁷⁷. Ainsi, en 1512 le cèllier dut-il faire valoir que le monastère avait toujours joui de la possibilité de paître avec grand et petit bétail dans le finage de Murcuri, ce qu'on lui contestait maintenant. Enfin, en 1512, un nouveau procès opposa Herrera et Miranda qui avait fait détruire les cabanes des bergers du monastère. Castañeda, pour terminer, pratique l'élevage surtout en faire-valoir indirect, en louant ses *dehesas*, en 1484, et en baillant à rente son bétail, mais possède également des bergers¹⁷⁸.

L'élevage local Cistercien, lorsqu'on peut l'entrevoir, apparaît avoir plus d'ampleur que le Bénédictin. Les moines blancs semblent avoir été à l'affût de solutions: conservatoires comme la défense des granges, des pâturages, des *dehesas*, des droits d'usage, novatrices aussi, telles les tentatives d'*adehesar*, d'acquérir des granges, de nouveaux droits d'usage, souvent par la force, par brigandage même au détriment d'autres monastères. La deuxième moitié du XV^e siècle semble avoir été plus difficile. Les péripéties de l'Ordre l'expliquent en partie: la sécession de Martín de Vargas qui, dès 1425 fonde la congrégation des *Bernardos*, Cisterciens réformés, est suivie d'une longue résistance des maisons hostiles à l'Observance, jusqu'en 1493. Cela explique peut-être que l'appui royal ait été moins net. Certes, la plupart des procès sont portés devant le Conseil Royal, mais c'est là chose normale, surtout en matière d'usurpation.

La pression démographique de la deuxième moitié du XV^e siècle, liée à la reprise économique, apparaît clairement: la croissance de l'élevage commence à poser des problèmes devant le manque de terres à blé. D'après les trois cas où nous disposons d'éléments chiffrés:

Moreuela aurait eu 6 à 7.000 bêtes d'ovins au moins en 1.500.

Espina aurait eu 5.000 têtes de bovins, plus des ovins en 1.610.

Herrera aurait eu 100 têtes de bovins, 10 de porcins, 600 à 1.000 têtes de brebis, 15 ou 20 taureaux en 1.507.

Soulignons l'importance conservée par les bovins, élevage de grande valeur, typiquement sédentaire mais désormais dépassé (en têtes) par les ovins. Pour certains monastères, les chiffres sont relativement élevés.

§ Les Prémontrés:

Pour les Prémontrés, l'époque Trastamare sonne vraiment le glas des exemptions et, vraisemblablement de la transhumance. Sur six monastères, une seule exception, Aguilar de Campoo, mais pour peu de temps.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ AHN, Clero, pap., leg. 8249. AGS, RGS, 23 ag. 1484, f. 131.

Ibeas de Juarros, prudent, fait arpenter et borner, en 1380, les terres du monastère et, en particulier sa grange de Saint Vincent, dont un *monte* et des terres à blé¹⁷⁹. Peu après, en 1386, Ibeas fait arpenter ses *dehesas*, preuve qu'il les a conservées et qu'il y attache du prix¹⁸⁰. En revanche, en 1440, l'abbé se plaint d'aliénations, tout particulièrement de celles commises par l'abbé de San Millán (de la Cogolla). Los trocs et les accensements se multiplient au XVème siècle. L'élevage local semble détenir une place importante dans l'économie monastique¹⁸¹. Quant à La Vid, dont le bétail transhumant exempté avait été réduit de manière drastique en 1285, abandonne visiblement la transhumance pour se rabattre sur l'élevage local, mais sans en faire une spécialité. Il a fort à faire à tenir tête aux villes voisines et, en particulier, à Miranda de Ebro contre qui il gagne un procès dont la sentence est confirmée en 1494. Le monastère s'était en effet plaint qu'on pâturait et prenait des gages dans ses villages de Fuente et Cespéd. Ce procès, très banal, présente cependant un grand intérêt pour nous: le couvent appuie sa plainte sur le fait qu'il est pauvre¹⁸².

Bugedo, détenteur de nombreuses vignes (en pleine Rioja) multiplie les accensements, mais semble à l'étroit pour développer l'élevage. En 1483 un procès l'oppose à Miranda de Ebro qui, depuis un an, n'autorise plus les moines ni leurs hommes à paître leur bétail sur ses communaux et prend des gages¹⁸³. Il s'agissait pourtant d'une vieille «coutume». Mais si Bugedo se montre préoccupé de sauvegarder ses anciens droits, il n'essaye pas moins de les étendre. C'est ainsi qu'en 1484 Santa Gadea dénonce les prétentions du monastère à détenir le pré de Candepajares, depuis sept ou huit ans et, par là même, à jouir de la faculté de pâturer dans tout le bourg¹⁸⁴. L'époque est aux spoliations contre lesquelles Bugedo ne sait pas toujours bien se défendre. De toutes façons, les cultures sont dominantes.

Aguilar de Campoo prend soin de faire confirmer sa «liberté de pâturage» en 1372 par Enrique II et en 1381 par Juan I, qui accèdent à sa requête sans imposer de limitation, allant jusqu'à étendre exemption et protection aux sujets du monastère¹⁸⁵. Mais, en dépit de ce privilège, on ne trouve plus trace de transhumance après la fin du XIVème siècle. Ce qui ne signifie pas que l'élevage local ait été abandonné aussi. Certes il demeure très secondaire par rapport aux cultures, très subordonné à celles-ci, mais Aguilar se montre néanmoins soucieuse de préserver ses pâturages. En 1510 un procès oppose

¹⁷⁹ AHN, *Clero, perg., carp.* 251.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ AHN, *Clero, perg., carp.* 253.

¹⁸² AHN, *Clero, perg., carp.* 386.

¹⁸³ AGS, RGS, 27 nov. 1483, f. 144.

¹⁸⁴ AGS, RGS, 12 ag. 1484, f. 52.

¹⁸⁵ AHN, *Clero, perg., carp.* 1477.

moines et villageois à propos du défens que l'abbé a le droit d'imposer sur un certain nombre de pâturages, s'en réservant alors la jouissance. La sentence précise que le défens débutera quinze jours avant la Saint Jean de juin pour finir le jour de la dite fête¹⁸⁶. Quant au monastère de Los Huertos, il compte beaucoup sur les droits d'usage pour paître ses bêtes. En 1499, il s'oppose à Burgohondo à propos d'une demi-pinède dont il prétend détenir la dépaissance et la coupe du bois¹⁸⁷.

Dans l'ensemble, les monastères Prémontrés périssent à la fin du Moyen-Age. Ceux qui ont conservé leurs granges se heurtent aux mêmes problèmes que les Cisterciens mais sans savoir tirer le même profit de la spécialisation pastorale *estante*.

§ Les Chanoines Réguliers:

Aussi bien Parraces que Santoyo obtinrent confirmation de leurs exemptions de *Servicio y Montazgo* qui demeurèrent inchangées jusqu'à la fin du XVème siècle. Parraces profita de son excellente situation pour pratiquer activement la transhumance. Nous savons que, pour se rendre au Campo de Azálvaro, le bétail passait par Lebajos puis Villacastín avant d'arriver, quelques Km. au sud, au lieu de convergence d'importantes *cañadas*. Ce parcours, relativement court (une vingtaine de Km.), suscita une série d'arbitrages. Mais les relations avec Ségovie et les villages de son finage, touchant à l'élevage local, furent beaucoup plus tendues. En 1491, Ségovie s'étant emparé de terres en litige et en ayant commencé la dépaissance et la coupe du bois, reçut l'ordre du Conseil royal de s'en abstenir pendant la durée du procès avec Parraces et le bornage des biens des Chanoines¹⁸⁸. En 1493 ces derniers se vengèrent de Ségovie en menant une action de dépeuplement (et sans doute d'occupation) à Sacramenia, Muñico et Hontorio, mais furent obligés ensuite de faire restitution. Les Chanoines avaient poussé l'audace jusqu'à s'attaquer à des terres loin du monastère (jusqu'à 60 Km.), ainsi qu'à différents villages appartenants à Ségovie¹⁸⁹. En 1494 un autre procès nous révèle que Parraces a tenté de s'approprier le finage jointif de Marugán, comme ils l'ont fait pour 23 agglomérations¹⁹⁰. Il arrivait toutefois que des vengeances s'exercent à l'encontre des Chanoines: ainsi en 1495 au péage de transhumance de la Venta del Cojo, sur la grande *cañada* conduisant en Estrémadure, 39 moutons leur furent injustement prélevés¹⁹¹. L'élevage local, logiquement, devait être relégué

¹⁸⁶ AHN, Clero, perg., carp. 1687.

¹⁸⁷ AGS, RGS, 12 julio 1499 (sans foliation).

¹⁸⁸ AGS, RGS, 5 julio 1491, f. 146 et 20 ag. 1491, f. 146.

¹⁸⁹ AGS, RGS, 31 mayo 1493, f. 60.

¹⁹⁰ AGS, RGS, marzo 1494, f. 314.

¹⁹¹ AGS, RGS, 20 mayo 1495, f. 123.

à la seconde place. La course aux pâturages, à laquelle semble s'être livré Parraces, se justifie pour une bonne part par la recherche d'estivages.

§ *Les Mendians:*

Les couvents de Mendians, curieusement dotés de «libertés de pâturage», en dépit de la Règle de pauvreté totale, abandonnent plus ou moins rapidement la transhumance. De tels gains étaient incompatibles avec la réforme, le retour à l'Observance.

— *Les Trinitaires:*

Très urbains, ils sont les premiers à faire fi de leurs privilèges de libre pâturage. Certains pratiquent encore un peu d'élevage *estante*, comme La Trinidad de Burgos qui, au XV^{ème} siècle, possède un *monte* dans les Montes de Oca, exploité probablement en faire-valoir direct et qui occasionne un conflit avec Burgos¹⁹².

— *Les Dominicaines:*

Les moniales de Calcruega furent curieusement dotées, en 1390, d'un accroissement de leur «liberté», ce qui est extrêmement rare, qui passe de 200 vaches, 5 juments et 2.000 brebis (en 1289), à 200 vaches, 50 juments, 100 porcs, 500 chèvres et 2.000 brebis¹⁹³. Le fait qu'il s'agisse d'un couvent de femmes, en plein milieu rural, constitue peut-être une explication. Ce privilège fut confirmé en 1401, puis n'a plus laissé aucune trace¹⁹⁴. Il est probable qu'il s'agit d'un abandon volontaire ou suggéré.

— *Les Franciscaines:*

Dès 1380, la réforme Franciscaine est lancée, sous l'impulsion de Fray Fernando de Illescas qui fait précisément du couvent de Santa Clara de Tordesillas un foyer de réforme. Santa Clara, dont nous avons vu la tardive fondation (1363) reçut de Juan I (entre 1379 et 86) une «liberté de pâturage», confirmée par lui-même, puis par ses successeurs jusqu'en 1448¹⁹⁵. Cette *libertad*, difficile à faire respecter, en particulier par la ville de Tordesillas qui doit être rappelée à l'ordre en 1386, destinée à aider les moniales à lancer un élevage transhumant, n'a laissé aucune trace pour le XV^{ème} siècle. En revanche, l'élevage local, très protégé, se développe, ainsi qu'en témoignent certains conflits. En 1409 il est interdit à quiconque de faire paître son bétail dans le *monte* appartenant aux soeurs, sis entre le Duero et les *montes* de Medina del Campo¹⁹⁶. En 1434 une sentence met fin à la querelle sur la

¹⁹² AHN, *Clero, pap., leg.* 1029 et 1031.

¹⁹³ *Op. cit. supra* (note n.° 57), doc. CXII.

¹⁹⁴ *Op. cit. supra* (note n.° 57), doc. CXX.

¹⁹⁵ CASTRO TOLEDO, J.: *Colección diplomática de Tordesillas*, Valladolid, 1981, doc. 253 et 424.

¹⁹⁶ *Ibid.*, doc. 396.

dépaissance commune entre Santa Clara et Tordesillas¹⁹⁷. En 1451 il est déclaré que les habitants de San Martín (appartenant au couvent) peuvent paître leur bétail de jour et de nuit dans les *montes* de Medina del Campo, avec 3.000 brebis ou chèvres, 50 bovins et mules et que Santa Clara peut faire de même, avec 1.500 brebis et chèvres, éventuellement plus, tandis que Medina a tout loisir d'user de droits semblables à San Martín¹⁹⁸. Enfin, un nouveau procès oppose en 1485 Medina et Santa Clara (ainsi que son village de San Martín) car la supérieure prétend pouvoir envoyer pâturer dans le finage de la dite ville, 4.500 têtes d'ovins ainsi que 50 têtes de grand bétail, arguant d'un privilège que le couvent détient¹⁹⁹.

2. Charité, érémitisme et exemption de *Servicio y Montazgo*

A l'époque Trastamare la dévotion des rois comme des particuliers se tourne vers les hôpitaux et les Ordres religieux d'inspiration érémitique. La protection du souverain envers ces nouvelles maisons religieuses se traduit par l'octroi de nouvelles exemptions de *Servicio y Montazgo*, privilèges qui opèrent une réapparition en force, destinées à certains monastères particulièrement bien placés pour la transhumance. Ce renouveau des «libertés» se fait surtout sentir avant le milieu de XVème siècle. Il s'accompagne parfois, au fil des règnes, d'un réajustement mais jamais d'une suppression. Enfin, l'élevage local bénéficie lui aussi d'une protection.

§ *Les hôpitaux:*

Doña Juana, épouse de Enrique III, fonda en 1370 sur le Chemin de Saint Jacques, entre Burgos et Santo Domingo de la Calzada, l'hôpital de Villafranca Montes de Oca, pour malades et pèlerins. Par cette mesure, il s'agissait, entre autres, de relancer l'activité économique déclinante de cette voie de pèlerinage. L'hôpital, richement doté, situé au sein d'une région boisée et pastorale, était dirigé par une prieure²⁰⁰. En 1380 il reçut, pour lui et ses manants, une exemption de *Servicio y Montazgo* de 4.000 brebis, régulièrement confirmée par la suite, en 1449, 1457²⁰¹ et 1507²⁰². A part ces quelques indications la documentation est extrêmement mince. On peut simplement en déduire que San

¹⁹⁷ *Ibid.*, doc. 517.

¹⁹⁸ *Ibid.*, doc. 627.

¹⁹⁹ AGS, RGS, 10 marzo 1485, f. 138.

²⁰⁰ LÓPEZ ALONSO, C.: *La pobreza en la España medieval*, Madrid, 1986, p. 464.

²⁰¹ SUÁREZ FERNÁNDEZ, L.: *Historia del reinado de Juan I de Castilla*, Madrid, 1982, tome II, doc. 117.

²⁰² AGS, RGS, 30 ab. 1507 (sans foliation).

Antonio Abad de Villafranca Montes de Oca, ne cessa pas de pratiquer la transhumance, au moins une partie de l'année.

§ *Les ermites:*

- - *Les Chartreux:*

Les Chartreux ne firent leur apparition dans le royaume de Castille que bien longtemps après l'époque de Saint Bruno. En 1390 le Paular, près de Ségovic, fut érigé par Juan I, doté d'une «liberté de pâturage» par Enrique III (1390-1406), confirmée ensuite par Juan II (1406-1454) et enfin en 1494²⁰³. Cette exemption ne fut jamais limitative, sans doute parce que les troupeaux transhumants des moines n'atteignaient pas des proportions gigantesques. Un élevage local actif complétait la transhumance mais faisait l'objet d'une compétition serrée dans une région aussi douce pour l'élevage. En 1493 le Paular était en procès avec un archidiacre de Val de Lozoya à propos de pâturages dont il prétendait avoir la propriété²⁰⁴. Enfin, les moines louent des *dehesas* non loin de la Chartreuse, à Robledo de Chavela, probablement comme estivages pour bêtes transhumantes²⁰⁵. La même année que pour le Paular, fut accordée l'autorisation de fonder une autre Chartreuse, à Aniago, près de Valladolid, ce qui ne deviendra réalité qu'en 1441²⁰⁶. La localisation au coeur de la Vieille Castille n'appelait guère l'octroi d'une exemption de *Servicio y Montazgo*. En revanche, l'élevage actif des ovins dans le finage d'Olmedo fut source de conflits.

— *Les Hiéronymites:*

L'Ordre le plus en vogue à l'époque Trastamare avait une origine érémitique nette. Vers 1350, quelques ermites venus d'Italie s'installèrent dans des endroits reculés et souvent élevés. Ils firent rapidement des adeptes et formèrent de petites communautés. L'une d'elles, celle de Lupiana, établie près de Guadalajara, obtint en 1373 de fonder l'Ordre de Saint Jérôme, suivant la Règle de Saint Augustin²⁰⁷. Le nouvel Ordre connut une vogue extraordinaire: de 1373 à 1515, dans le seul royaume de Castille, 34 monastères furent érigés, six entre 1373 et 1390 et 28 jusqu'en 1515.

— Parmi les six premiers établissements, quatre furent établis dans des zones montagneuses ou à proximité de hauteurs, dans des conditions favorables à l'isolement érémitique tout comme à l'élevage. La faveur royale se marque naturellement par l'octroi d'exemptions de *Servicio y Montazgo* à ces monastères pionniers.

²⁰³ AGS, RGS, 21 oct. 1494, f. 451.

²⁰⁴ AGS, RGS, 2 ag. 1493, f. 210.

²⁰⁵ AGS, RGS, 7 oct. 1512 (sans foliation).

²⁰⁶ AHN, *Clero, perg., carp.* 3404 et 3405.

²⁰⁷ GUBIET, M. C.: «La Orden de San Jerónimo y la ganadería en el reino de Castilla desde su fundación a principios del siglo XV», *BRAH*, 1982, p. 219 à 314.

Lupiana, près de Guadalajara, érigé en 1373, n'obtint toutefois qu'en 1449, de Juan II, une exemption et un sauf-conduit pour son bétail, celui de ses serviteurs et de ses hommes, franchise qui ne fut limitée qu'en 1482 à 5.000 brebis, 4.000 chèvres et 200 bovins²⁰⁸. En outre Lupiana possédait des *dehesas* pour l'élevage local.

Sisla, à une demi-lieue de Tolède, ne fut pas fondé en 1374 sur un site montagneux, quoiqu'à proximité des Monts de Tolède, mais pour remplacer des chanoines, afin de «réformer». Il reçut néanmoins de Juan I une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 3.000 ovins et 500 vaches, confirmée ensuite par Enrique III en 1393 et Juan II en 1426. Peu après cette ultime date, Juan II réduisit le privilège à 2.500 têtes d'ovins et caprins, ce qui fut confirmé en 1457 et 1477²⁰⁹.

Guisando, fondé en 1374 sur le versant sud de la *Sierra de Avila*, proche d'une grande *cañada*²¹⁰, obtint de Juan I une «liberté de pâturage» que Juan II, 1419, réduisit à une exemption de *Servicio y Montazgo* pour 3.000 ovins et caprins, ce qui demeura sans changement²¹¹. En outre, le monastère détenait de nombreuses terres à céréales, mais aussi des *montes* et *dehesas* pour son élevage local et l'estivage de ses bêtes transhumantes.

Guadalupe était un ermitage sur les hauteurs de ce qui sera plus tard appelé *Sierra de Guadalupe*, lorsqu'en 1389 les Hiéronymites vinrent s'y établir. Dès 1342 le dit ermitage, lieu de pèlerinage très fréquenté, avait été doté d'une «liberté de pâturage», réduite ensuite par Pedro I en 1363 à 500 vaches, 2.000 brebis, 300 porcs²¹². La célébrité et la richesse de ce monastère, ainsi que la ferveur de la dévotion royale amenèrent Juan II, cas rarissime, à augmenter en 1438 la dite exemption et à la porter à 800 vaches, 2.000 ovins, 50 juments et 500 porcs²¹³. Au cours de la seconde moitié du XVème siècle, Guadalupe devint le premier monastère de Castille pour la transhumance et la première puissance d'élevage du royaume, si ce n'est de la péninsule. Par des sources légèrement postérieures (1524), nous savons que l'exemption ne bénéficiait qu'à une partie du bétail de l'abbaye (environ un dixième). Mais celle-ci, grâce aux multiples pâturages et *dehesas* reçus en donation, était à même d'entretenir un important élevage local, très varié. Mais un tel cheptel ne suffisait cependant pas à remplir les *dehesas* si bien qu'il fallait en bailler à ferme une partie²¹⁴.

— Sur les 28 monastères érigés de 1390 à 1515, seulement trois le furent (de 1393 à 1447) soit en ville pour «réformer», soit dans la solitude d'une hauteur.

²⁰⁸ AHN, *Clero*, perg., carp. 579.

²⁰⁹ AHN, *Clero*, perg., carp. 2972 et pap., leg. 7082 et 7084.

²¹⁰ AHN, *Clero*, perg., carp. 43.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² AHN, *Clero*, perg., carp. 388, 394, 397.

²¹³ *Ibid.*, carp. 394.

²¹⁴ *Monasterio de Santa María de Guadalupe*, leg. 72.

Santa Catalina de Talavera, d'abord maison de Chanoines Réguliers, fut ensuite remise aux Hiéronymites en 1397²¹⁵. Nous ignorons à quelle date ce monastère, proche des plus grandes *cañadas*, reçut une exemption qui, en 1498, portait sur 3.000 ovins. A ceci s'ajoutaient probablement les revenus d'un élevage local car Santa Catalina possédait différentes *dehesas*²¹⁶.

Ortega, près de Burgos, donc des montagnes du nord, fut érigé en 1433 pour «réformer» une abbaye de Chanoines et fut doté en 1483 d'une exemption portant, dans les années 1491-98, sur 2.000 ovins et 150 bovins²¹⁷. Nous ignorons tout du cheptel local.

El Parral, enfin, fut fondé en 1447 près de Ségovie et doté à une date indéterminée d'une exemption qui était en 1491 citée dans le *cuaderno* du *Servicio y Montazgo* comme égale à 7.000 mrs., soit environ 3.500 ovins²¹⁸.

CONCLUSION

Les «libertés de pâturage» puis les exemptions de *Servicio y Montazgo* ont-elles été une mesure typique pour favoriser le développement de l'élevage transhumant monastique?

La réponse est à nuancer selon les époques:

— XIème-1284: au cours de cette période initiale, des «libertés de pâturage» furent distribuées avec profusion à des monastères, des villes et des cathédrales de Vieille Castille. Nous pouvons légitimement supposer que de telles mesures ont constitué un élément favorable. D'autant plus qu'elles s'assortissaient généralement d'une protection, d'un *seguro* pour les troupeaux et les bergers, indispensable à une époque où la transhumance représentait une aventure périlleuse. D'ailleurs les grandes villes privilégiées faisaient escorter leurs bêtes par des cavaliers. Sans l'appui royal, les monastères n'auraient vraisemblablement pas pu se lancer dans l'élevage transhumant. Certains d'ailleurs abandonnèrent vite et se replièrent sur l'élevage local. D'autres pratiquèrent simultanément les deux.

- - 1284-1369: la *Mesta*, récemment apparue, et le nouvel impôt royal sur la transhumance, le *Servicio y Montazgo*, mis peu à peu en place, correspondent à une période de restriction considérable des libertés de pâturages, non renouvelées (décision royale, absence de sollicitation?) ou réduites. Certes, toute exemption de *Servicio y Montazgo* était un manque à gagner pour le roi, mais

²¹⁵ AHN, *Clero, perg., carp.* 2978.

²¹⁶ AHN, *Clero, libro* 14800.

²¹⁷ Voir *supra* note num. 1.

²¹⁸ *Ibid.*

somme toute assez faible. Les villes qui n'avaient pu accaparer un *montazgo* étaient beaucoup plus lésées, d'où leur opposition. Les Ordres «anciens» étaient en déclin. Les monastères Bénédictins avaient abandonné en grande partie le faire-valoir direct. De telles conditions étaient peu propices au développement d'un troupeau important. Les Cisterciens ne purent demeurer à l'avant-garde des éleveurs que dans la mesure où ils gardèrent leurs granges en faire-valoir direct. Bref, quel que soit l'Ordre, tout monastère devait se défendre des usurpateurs, s'interdire d'accenser, d'aliéner, s'il désirait continuer à disposer de terres d'élevage.

En 1369, grâce aux réductions, nous savons que dans l'ensemble des monastères d'Ordre ancien étaient exemptées:

68.350 têtes de menu bétail

6.110 têtes de gros bétail

soit 74.460 têtes en tout, ce qui ne représentait probablement pas la totalité du troupeau transhumant.

Quand à l'élevage local, protégé par le roi, il permit à certains monastères de traverser la crise.

— 1369-1516: Les Trastamare ne bouleversèrent pas complètement ces données. Ils confirmèrent quelques privilèges de longue date et multiplièrent les concessions d'exemptions aux Chartreux et Hiéronymites, en particulier aux monastères de montagne ou capables d'exercer une fonction réformatrice.

Toutefois, si nous considérons les chiffres de la fin du XV^{ème} siècle, nous constatons que le nombre total des exemptés n'a guère bougé, mais s'est simplement réparti de manière différente:

monastères «anciens»	monastères «nouveaux»
44.000 têtes de petit bétail	24.250 têtes de petit bétail
5.290 têtes de grand bétail	1.350 têtes de grand bétail
49.290 têtes	25.600 têtes

soit au total pour la fin du XV^{ème} siècle, 74.890 têtes, dont les deux tiers encore pour les monastères appartenant à des Ordres anciens, ce qui est presque exactement le même chiffre qu'en 1369.

Il s'est produit, en fait, déplacement de la dévotion et de la faveur royale (ainsi que des privilèges) en partie vers les Ordres érémitiques, mais sans oublier les plus prestigieux des monastères d'Ordre ancien. Or la transhumance s'est considérablement accrue, si bien que le «manque à gagner» du roi s'est vu réduit, puisque le chiffre des exemptions est resté pratiquement stationnaire. Quant aux monastères dont le cheptel n'a cessé de croître, la proportion des bêtes exemptées s'en est trouvée diminuée.

Ainsi, jusqu'à la fin du Moyen-Age, l'exemption de tout ou partie des impôts royaux sur la transhumance demeura une faveur royale typique destinée et, de plus en plus réservée à des monastères. Tout se passa comme si les

souverains n'avaient jamais cessé d'y voir une façon efficace d'aider un établissement religieux. Ce n'est vrai qu'en partie car, sous les Trastamare, se multiplièrent d'autres privilèges, les concessions de *rentas* à percevoir, en numéraire ou en nature, sur le *Servicio y Montazgo*, très recherchées par les monastères éleveurs ou non. En fait, le privilège d'exemption semble très lié aux formes de dévotion. Alors qu'il semblait en voie de disparition, il opère un retour en force sous les Trastamare.

Si, dans les monastères, le troupeau local a généralement précédé l'octroi d'une «liberté de pâturage» et si, par la suite, les deux formes d'élevage ont le plus souvent coexisté, c'est presque toujours *l'estante* qui a eu la vie la plus longue et survécu à la disparition de la transhumance. La protection royale lui vint souvent en aide.